

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 22 septembre 2026

Sur convocation en date du 16 septembre 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 22 septembre 2026 à 19 h 30, à la Mairie – salle du Conseil – sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle
BLANC Jean Luc
BAUDIER Anne-Cécile
TAPONARD Emmanuel
CONVERT Léonor
JACQUEMET Rodolphe
COULEARD Denys
BURLA NORIS Elina
MICHON Philippe

MORAND Alexis
THERMET Laure
VEUILLET Philippe
MERLE Sandra
VINIERE Michel
MARION Isabelle
DAVID Magalie
EUGENE René Yann
ZOUBIR Stéphanie

BRUNET Myriam
JANODY Patrice
CHATARD Kévin
LAUPRETRE Patrick
PANIS Jean-Luc
PERDRIX Catherine Alexia
PONCETY Benjamin
BERGER Florence

Etaient excusés :

Marie-Françoise BERRODIER a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Jean Luc BLANC

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 A CONCLURE AVEC GBA ET LA CAF

Entendu le rapport de M. Alexis MORAND, Adjoint au Maire délégué à la Petite Enfance – Sports et Nature

Vu les délibérations du 27 avril 2021 adoptant les termes de la première Convention Territoriale Globale (CGT), du 25 février 2025 relatif à la conclusion d'un avenant n°1 et du 24 juin 2025 relatif à la conclusion d'un avenant n°2.

Conformément aux orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 entre la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ain développe la Convention Territoriale Globale (CTG), outil de la branche famille pour coordonner l'ensemble des politiques et actions mises en œuvre sur un territoire, afin d'assurer une cohérence des interventions, une évaluation commune des besoins et un partage des outils de pilotage et d'évaluation avec les collectivités compétentes.

Les CTG ont, depuis 2019, pris le relais des anciens Contrat Enfance Jeunesse, dispositif dont bénéficiait la Commune de Viriat qui permettait en particulier le financement des postes Enfance-Jeunesse.

La CTG permet de :

- développer et coordonner l'ensemble des politiques et des actions sociales et familiales mises en œuvre sur le territoire ;
- définir et mettre en œuvre un projet global de territoire en direction des habitants et des familles, en cohérence avec le diagnostic des besoins ;
- gagner en efficience et donner du sens en rationalisant les engagements contractuels.

Sur le territoire de Grand Bourg Agglomération, ce sont 23 communes et 2 SIVOS qui s'associent à Grand Bourg Agglomération pour signer ensemble la convention cadre qui fixe les modalités d'application de la CTG. Les communes concernées sont : Bresse Vallons, Attignat, Coligny, Jasseron, Malafretaz, Montrevel en Bresse, Jayat, Viriat, Saint-Denis-lès-Bourg, Péronnas, Saint-Didier-d'Aussiat, Confrançon, Saint-Etienne-du-Bois, Polliat, Saint-André-sur-Vieux-Jonc, Lent, Servas, Montcet, Val-Revermont, Buellas, Marboz, Bény, Dompierre sur Veyle, les SIVOS de Saint-Julien-sur-Reyssouze et Saint-Trivier-de-Courtes. Ce partenariat tient rigoureusement compte de la compétence de chaque collectivité et du schéma de territoire signé en 2019. La Ville de Bourg-en-Bresse dispose déjà de sa propre CTG et n'est en conséquence pas intégrée dans la présente CTG.

Les thématiques traitées dans le cadre de la CTG, dans la limite des compétences de chaque collectivité, sont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale.

La mise en œuvre de la CTG s'appuiera sur les diagnostics pré existants.

La CAF finance à ce jour 3.55 équivalent temps plein (ETP) à Grand Bourg Agglomération pour l'élaboration et la mise en œuvre de la CTG

La CAF s'engage à poursuivre l'accompagnement financier aux côtés des collectivités, à soutenir le fonctionnement des structures présentes sur le territoire, dans le respect de leurs champs de compétences respectifs, au moyen de convention d'objectifs et de financements propre à chaque structure.

La CAF associe la Mutualité Sociale Agricole (MSA) à la signature de la convention cadre du fait de l'action spécifique de cet organisme, notamment sur le Pôle Bresse.

La convention cadre prévoit les modalités de mise en œuvre de la CTG. Elle est signée pour une durée de 5 ans soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

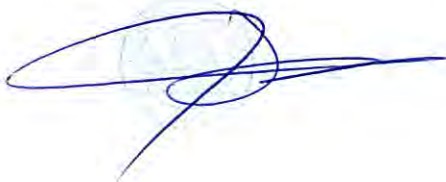
Pour poursuivre son accompagnement financier des collectivités en complément du versement classique des Prestations de Service Unique (PSU) et Prestation de Service Ordinaire (PSO), la CAF demande la signature de la Convention Territoriale Globale par l'ensemble des communes et SIVOS gestionnaires d'équipements Petite enfance, Enfance, Jeunesse.

Le diagnostic final et le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale de GBA sont joints à la présente.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver la convention cadre de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ain qui détaille les modalités d'actions des structures et les conditions d'attribution du soutien financier de la CAF
- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



2ème Convention

Du 1er Janvier 2026 au 31 décembre 2030

TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

GRAND BOURG AGGLOMERATION

Entre :

- > La **Caisse des Allocations familiales de l'Ain** représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Denise VALENÇON et par son Directeur, Monsieur Jérôme LEPAGE, dûment autorisés à signer la présente convention, dont le siège se situe TSA 30333 – 01011 BOURG EN BRESSE CEDEX,

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- > La **Communauté d'Agglomération de Grand Bourg Agglomération**, représentée par son Président, M Jean-François DEBAT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire, dont le siège se situe au 3 boulevard John Kennedy, 01000 BOURG EN BRESSE

Ci-après dénommée « la Communauté d'Agglomération de « Grand Bourg Agglomération » ;

- > La **Commune de Attignat** représentée par son maire M Walter MARTIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie d'Attignat ;

Ci-après dénommée « la commune de Attignat »

- > La **Commune de Béný** représentée par son maire Mme Mélynda BERROD, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Béný ;

Ci-après dénommée « la commune de Béný »

- > La **Commune de Bresse Vallons** représentée par son maire Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Bresse Vallons ;

Ci-après dénommée « la commune de Bresse Vallons »

- > La **Commune de Buellas** représentée par son maire Mme Nathalie AZNAR, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Buellas ;

Ci-après dénommée « la commune de Buellas »

- > La **Commune de Coligny**, représentée par son maire M Bruno RAFFIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Coligny ;

Ci-après dénommée « la commune de Coligny »

- > La **Commune de Confrançon** représentée par son maire M Jean-Paul BUELLET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Confrançon ;

Ci-après dénommée « la commune de Confrançon »

- > La **Commune de Dompierre sur Veyle**, représentée par son maire Mme Martine TABOURET, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Dompierre sur Veyle ;

Ci-après dénommée « la commune de Dompierre sur Veyle »

- > La **Commune de Jasseron**, représentée par son maire M Sébastien GOBERT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Jasseron ;

Ci-après dénommée « la commune de Jasseron »

- > La **Commune de Jayat**, représentée par son maire M Mickaël MOREL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Jayat ;

Ci-après dénommée « la commune de Jayat »

- > La **Commune de Lent**, représentée par son maire M Yves CRISTIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Lent ;

Ci-après dénommée « la commune de Lent »

- > La **Commune de Malafretaz**, représentée par son maire M Gary LEROUX, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Malafretaz ;

Ci-après dénommée « la commune de Malafretaz »

- > La **Commune de Marboz**, représentée par son maire Mme Christelle MOIRAUD, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Marboz ;

Ci-après dénommé « la commune de Marboz »

- > La **Commune de Montcet**, représentée par son maire M Franck TARPIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Montcet ;

Ci-après dénommé « la commune de Montcet »

- > La **Commune de Montrevel en Bresse**, représentée par son maire M Jean-Yves BREVET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Montrevel en Bresse ;

Ci-après dénommé « la commune de Montrevel en Bresse »

- > La **Commune de Polliat**, représentée par son maire M Bernard BIENVENU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Polliat ;

Ci-après dénommé « la commune de Polliat »

- > La **Commune de Péronnas**, représentée par son maire Mme Hélène CEDILEAU, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Péronnas ;

Ci-après dénommé « la commune de Péronnas »

- > La **Commune de Saint André sur Vieux Jonc**, représentée par son maire Mme Christine PIOTTE, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Saint André sur Vieux Jonc ;

Ci-après dénommé « la commune de Saint André sur Vieux Jonc »

- > La **Commune de Saint Denis les Bourg**, représentée par son maire M Guillaume FAUVET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Saint Denis les Bourg ;

Ci-après dénommé « la commune de Saint Denis les Bourg »

- > La **Commune de Saint Didier d'Aussiat**, représentée par son maire M Dominique PERROT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Saint Didier d'Aussiat ;

Ci-après dénommé « la commune de Saint Didier d'Aussiat »

- > La **Commune de Saint Etienne du Bois**, représentée par son maire M Alain CHAPUIS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Saint Etienne du Bois ;

Ci-après dénommé « la commune de Saint Etienne du Bois »

- > La **Commune de Servas** représentée par son maire M Serge GUERIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Servas ;

Ci-après dénommé « la commune de Servas »

- > La **Commune de Val Revermont** représentée par son maire M Olivier JOLY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Val Revermont ;

Ci-après dénommé « la commune de Val Revermont »

- > La **Commune de Viriat** représentée par son maire M Bernard PERRET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal, dont le siège se situe à la mairie de Viriat ;

Ci-après dénommé « la commune de Viriat »

- > Le **SIVOS de Saint Julien sur Reyssouze, Saint Jean sur Reyssouze, Lescheroux**, représenté par sa présidente Mme Dominique PETITJEAN, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du SIVOS, dont le siège se situe à Saint Julien sur Reyssouze ;

Ci-après dénommé « le SIVOS de Saint Julien sur Reyssouze »

- > Le **SIVOS de Saint Trivier de Courtes**, représenté par sa présidente Mme Delphine PAUGET, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du SIVOS, dont le siège se situe à Saint Trivier de Courtes ;

Ci-après dénommé « le SIVOS de Saint Trivier de Courtes »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Grand Bourg Agglomération figurant en annexe 7 de la présente convention.

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Attignat, Bénay, Bresse Vallons, Buellas, Coligny, Confrançon, Dompierre sur Veyle, Jasseron, Jayat, Lent, Malafretaz, Marboz, Montcet, Montrevel en Bresse, Péronnas, Polliat, Saint André sur Vieux Jonc, Saint Denis les Bourg, Saint Didier d'Aussiat, Saint Etienne du Bois, Val Revermont et Viriat, figurant en annexe 7 de la présente convention.

Vu les délibérations des SIVOS de Saint Julien sur Reyssouze et de Saint Trivier de Courtes, figurant en annexe 7 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- **développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- **garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;**
- **mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.**

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- > Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le Préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son

contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- > Les caractéristiques territoriales suivantes : La CTG concerne l'ensemble des communes de Grand Bourg Agglomération hors Bourg en Bresse, la ville dispose de sa propre convention ; les données concernant la ville de Bourg en Bresse sont exclues de ce diagnostic. Grand Bourg Agglomération est composé majoritairement de communes rurales à l'exception de l'aire urbaine (Viriat, Péronnas, Saint Denis les Bourg). Les données précises figurent dans le diagnostic joint en annexe 1 de la présente convention.
- > L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes : la liste des équipements figure en annexe 2 de la présente convention, l'adéquation entre besoins et offre figure dans le diagnostic en annexe 1.
- > Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants : la conférence territoriale Bresse est identifiée comme territoire prioritaire par la Mutualité Sociale Agricole, puisque c'est la conférence où le nombre de ressortissants du régime agricole est le plus important et où l'on enregistre le taux de pauvreté le plus conséquent. Aussi cette conférence a fait l'objet en 2025-2026 d'un diagnostic sensible et de l'élaboration d'un plan d'actions menés en coopération avec les usagers et les partenaires du territoire : le projet coopératif avec les familles Bresse. Les fiches actions établies s'inscrivent dans le plan d'action global de la CTG.
- > Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté. Les signataires de la CTG ont choisi de privilégier 4

thématiques : la petite enfance, l'enfance jeunesse, le soutien à la parentalité et l'animation de la vie sociale.

- > Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs. Les compétences sont partagées à l'échelle de l'agglomération entre GBA et les communes, cette répartition apparaît dans les statuts de GBA. Concernant la petite enfance, sont considérées comme Autorité Organisatrice l'ensemble des communes signataires ; Grand Bourg Agglomération assure la coordination du schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil petite enfance via le travail des chargés de coopération CTG.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Ain et la Communauté d'Agglomération de Grand Bourg Agglomération, les Communes de Attignat, Bénay, Bresse Vallons, Buellas, Coligny, Confrançon, Dompierre sur Veyle, Jasseron, Jayat, Lent, Malafretaz, Marboz, Montcet, Montrevel en Bresse, Péronnas, Polliat, Saint André sur Vieux Jonc, Saint Denis les Bourg, Saint Didier d'Aussiat, Saint Etienne du Bois, Val Revermont et Viriat, le SIVOS de Saint Julien sur Reyssouze et le SIVOS de Saint Trivier de Courtes souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Au sein du département de l'Ain, un Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) pour la période 2022/2025, permet de mettre en cohérence les différentes orientations institutionnelles pour accompagner les collectivités locales sur les champs de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité, autour de 3 orientations :

- Le maintien et le développement des services aux familles,
- La garantie de la qualité de l'offre de services aux familles,
- L'accès aux services des publics spécifiques.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Grand Bourg Agglomération et des communes et SIVOS signataires concernent

- > **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
 - un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;

- à la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

- > **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
 - le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
 - l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;
- > **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
 - le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
 - l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.
- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**

- une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
- l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
- l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.

> **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**

- l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
- la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.

> **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**

- La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
- les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.

> **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**

- un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;

- la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.

> **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**

- l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
- l'animation de la vie sociale des territoires ;
- l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET DES COMMUNES ET SIVOS SIGNATAIRES

La Communauté d'Agglomération de Grand Bourg Agglomération, les communes et SIVOS signataires mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant¹ (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. Comme indiqué précédemment, sont Autorités Organisatrices l'ensemble des communes du territoire, Grand Bourg Agglomération assure la coordination du schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil petite enfance.

A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires :

¹ Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

- Quel que soit le nombre des habitants de leur territoire, **toutes les communes ou EPCI** exerçant la compétence d'AO :
 - **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
 - **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
 - **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action**

sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.

- **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel les communes et l'EPCI signataires peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense les collectivités de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- la liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant (Annexe 4)
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 5)
- le référentiel du poste de Chargé de Coopération (Annexe 6)
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

Petite Enfance :

- Maintenir l'offre d'accueil existante et répondre à l'évolution des besoins des familles dans un contexte démographique nouveau
- Améliorer la qualité de l'offre et répondre à l'évolution des besoins des familles
- Renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance

Enfance Jeunesse :

- Améliorer la qualité de l'offre d'accueil et répondre à l'évolution des besoins des familles
- Développer et adapter l'offre de loisirs et de services en faveur de la jeunesse
- Faciliter la mobilité des jeunes

Soutien à la parentalité :

- Développer et renforcer l'offre de soutien à la parentalité
- Sensibiliser et former les personnels au soutien à la parentalité et à la co-éducation
- Renforcer les actions de prévention

Animation de la vie sociale :

- Développer l'offre d'animation de la vie sociale

Axes transverses :

- Adapter le diagnostic par conférence et par thématiques
- Adapter l'accueil de l'enfant au changement climatique
- Favoriser la mobilité
- Structurer et animer les réseaux partenariaux

Les objectifs conjoints sont :

Petite Enfance :

- Maintenir le nombre de places d'accueil collectif
- Analyser l'offre d'accueil existante et renforcer le maillage territorial
- Faciliter l'accueil du jeune enfant pour simplifier l'accès ou le retour à l'emploi
- Valoriser les métiers de la petite enfance

Enfance Jeunesse :

- Favoriser l'accueil inclusif et social
- Garantir aux familles des locaux adaptés et fonctionnels
- Etablir un diagnostic de l'offre d'accueil et de services jeunesse, développer et adapter l'offre existante
- Permettre aux jeunes d'être plus autonomes dans leurs déplacements.

Soutien à la parentalité :

- Mettre en place des espaces d'échanges entre les parents
- Proposer des temps de formation et d'analyse des pratiques professionnelles aux agents

Animation de la vie sociale :

- Créer des équipements d'animation de la vie sociale

Axes transverses :

- Proposer une méthode de concertation par conférence en associant les partenaires pertinents
- Adapter les locaux et les fonctionnements au changement climatique
- Animer des réseaux partenariaux par thématiques

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf de l'Ain, la Communauté d'Agglomération de Grand Bourg Agglomération, les communes et les SIVOS signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un **Comité de Pilotage**.

Ce comité est composé :

- Pour la Communauté d'Agglomération : le Président et/ou son représentant, le Directeur général des services et/ou son représentant,
- Pour les Communes : le Maire et/ou son représentant,
- Pour les SIVOS : le Président et/ou son représentant,
- Pour la Caf de l'Ain : le Président et/ou son représentant, le Directeur et/ou son représentant,
- Les acteurs institutionnels chargés de la coordination de la Ctg.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la Communauté d'Agglomération de Grand Bourg Agglomération. Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord expresse des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra

être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions

- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec les collectivités territoriales en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec les collectivités territoriales à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires des collectivités territoriales en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein des collectivités, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- concevant les indicateurs de suivi

- conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- exploitant et communiquant les résultats avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, à minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

Outil « C@pération » : Les collectivités locales signataires peuvent mobiliser l'outils « C@pération » pour suivre le bon déroulement du plan d'actions et des engagements qui le concernent. Ouvert aux chargés de coopération et aux personnes en charge des CTG au sein des collectivités locales, l'outil favorise le suivi de la programmation du plan d'actions de la CTG sous la responsabilité du comité de pilotage.

Chaque collectivité signataire de la CTG désigne la ou les personne(s) habilitée(s) à utiliser l'application pour suivre les engagements qui la concerne. Elle s'engage à signer une convention spécifique pour la mise en œuvre de cet outil.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2026, jusqu'au 31 décembre 2030.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Bourg en Bresse, Le 20 octobre 2026.

En trois exemplaires originaux.

Pour la **Communauté d'Agglomération, Grand Bourg Agglomération**

Le Président,

Monsieur Jean-François DEBAT

Suivi des signatures de tous les élus

SOMMAIRE

I. Portrait social du territoire	p 3
II. Portrait social par conférence territoriale	p 4
II.1 La conférence territoriale Bresse	p 4
<i>II. 1.1 Données démographiques</i>	<i>p 5</i>
• Évolution de la population	p 6
• Composition des ménages	p 6
• Indicateurs Jeunesse et Vieillessement	p 7
• Population active	p 7
<i>II.1.2 Mobilité</i>	<i>p 9</i>
<i>II.1.3 Santé et démographie médicale</i>	<i>p 10</i>
<i>II.1.4 Offre de services</i>	<i>p 11</i>
II.2 La conférence territoriale Bresse Dombes	p 14
<i>II. 2.1 Données démographiques</i>	<i>p 15</i>
• Évolution de la population	p 15
• Composition des ménages	p 17
• Indicateurs Jeunesse et Vieillessement	p 18
• Population active	p 19
<i>II.2.2 Mobilité</i>	<i>p 20</i>
<i>II.2.3 Santé et démographie médicale</i>	<i>p 21</i>
<i>II.2.4 Offre de services</i>	<i>p 22</i>
II.3 La conférence territoriale Bresse Revermont	p 24
<i>II. 3.1 Données démographiques</i>	<i>p 25</i>
• Évolution de la population	p 25
• Composition des ménages	p 27
• Indicateurs Jeunesse et Vieillessement	p 28
• Population active	p 29
<i>II.3.2 Mobilité</i>	<i>p 30</i>
<i>II.3.3 Santé et démographie médicale.....</i>	<i>p 31</i>
<i>II.3.4 Offre de services.....</i>	<i>p 32</i>

II.4 La conférence territoriale Unité Urbaine	p 34
<i>II. 4.1 Données démographiques</i>	<i>p 35</i>
• Évolution de la population.....	p 35
• Composition des ménages	p 37
• Indicateurs Jeunesse et Vieillessement	p 38
• Population active	p 39
<i>II.4.2 Mobilité</i>	<i>p 40</i>
<i>II.4.3 Santé et démographie médicale</i>	<i>p 41</i>
<i>II.4.4 Offre de services</i>	<i>p 42</i>
 II.5 La conférence territoriale Sud Revermont	 p 44
<i>II. 5.1 Données démographiques</i>	<i>p 45</i>
• Évolution de la population	p 45
• Composition des ménages	p 47
• Indicateurs Jeunesse et Vieillessement	p 48
• Population active	p 49
<i>II.5.2 Mobilité</i>	<i>p 50</i>
<i>II.5.3 Santé et démographie médicale</i>	<i>p 51</i>
<i>II.5.4 Offre de services</i>	<i>p 52</i>
 III. Enjeux du territoire	 p 54
<i>III.1 Petite enfance</i>	<i>p 54</i>
<i>III.2 Enfance Jeunesse</i>	<i>p 55</i>
<i>III.3 Parentalité</i>	<i>p 55</i>
<i>III.4 Animation de la Vie Sociale</i>	<i>p 56</i>
<i>III.5 Axes transversaux</i>	<i>p 57</i>

I. Portrait social du territoire

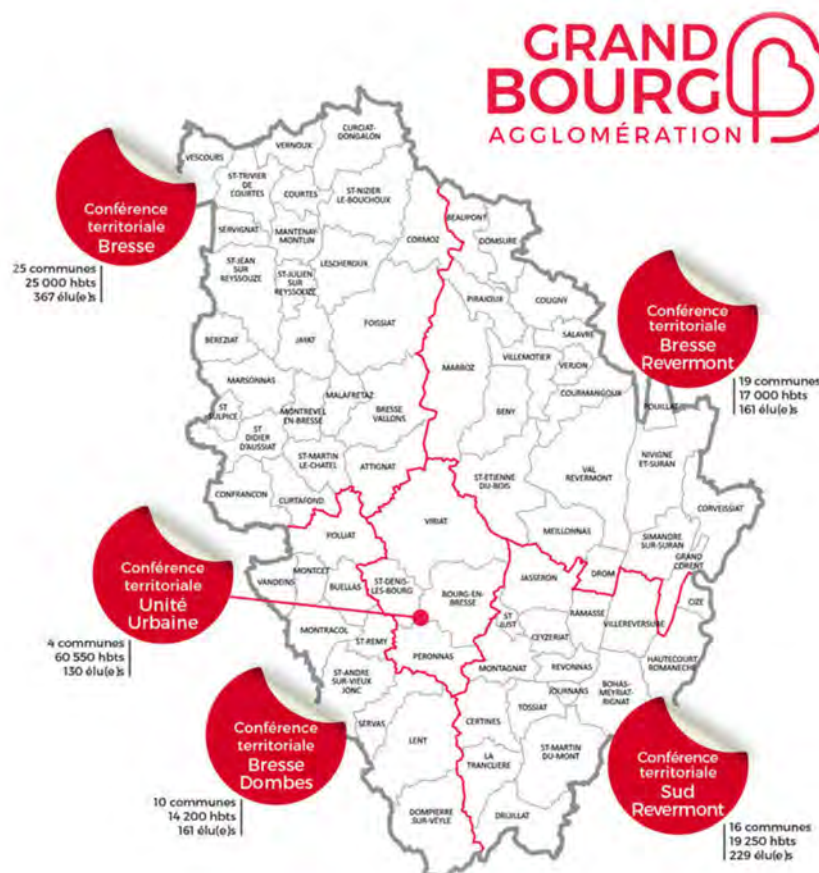
Créée le 1er janvier 2017 par la fusion de sept intercommunalités, Grand Bourg Agglomération regroupe 74 communes et compte 135 794 habitants (données 2022).

Le territoire est divisé en cinq conférences territoriales : Bresse, Bresse Dombes, Bresse Revermont, Unité Urbaine et Sud Revermont.

La ville centre, Bourg-en-Bresse, dispose de sa propre CTG (Convention Territoriale Globale).

L'armature du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) :

- **L'agglomération burgienne = Bourg en Bresse, Péronnas, St Denis les Bourg et Viriat**
 - Equipement commercial conséquent
 - Concentration des emplois sur le territoire
 - Services dits de centralité
- **Les pôles structurants, communes de 2500 habitants = Montrevel en Bresse, Ceyzériat, et le bi-pôle St Etienne du Bois / Val Revermont**
 - Structure commerciale diversifiée
 - Services locaux en place
 - Economie locale dynamique
 - Nombre d'emplois significatif
- **Les pôles locaux, communes de 2000 habitants = Polliat, Villereversure, bi-pôle Servas-Lent, St Trivier de Courtes, Attignat, Marboz et le bi-pôle Certines-Tossiat**
 - Petit nombre de commerces et de services de grande proximité
 - Desserte transports en commun de qualité
 - Pôles locaux d'emploi (entreprises industrielles)



II. Portrait social par conférence territoriale

II.1 La conférence territoriale Bresse



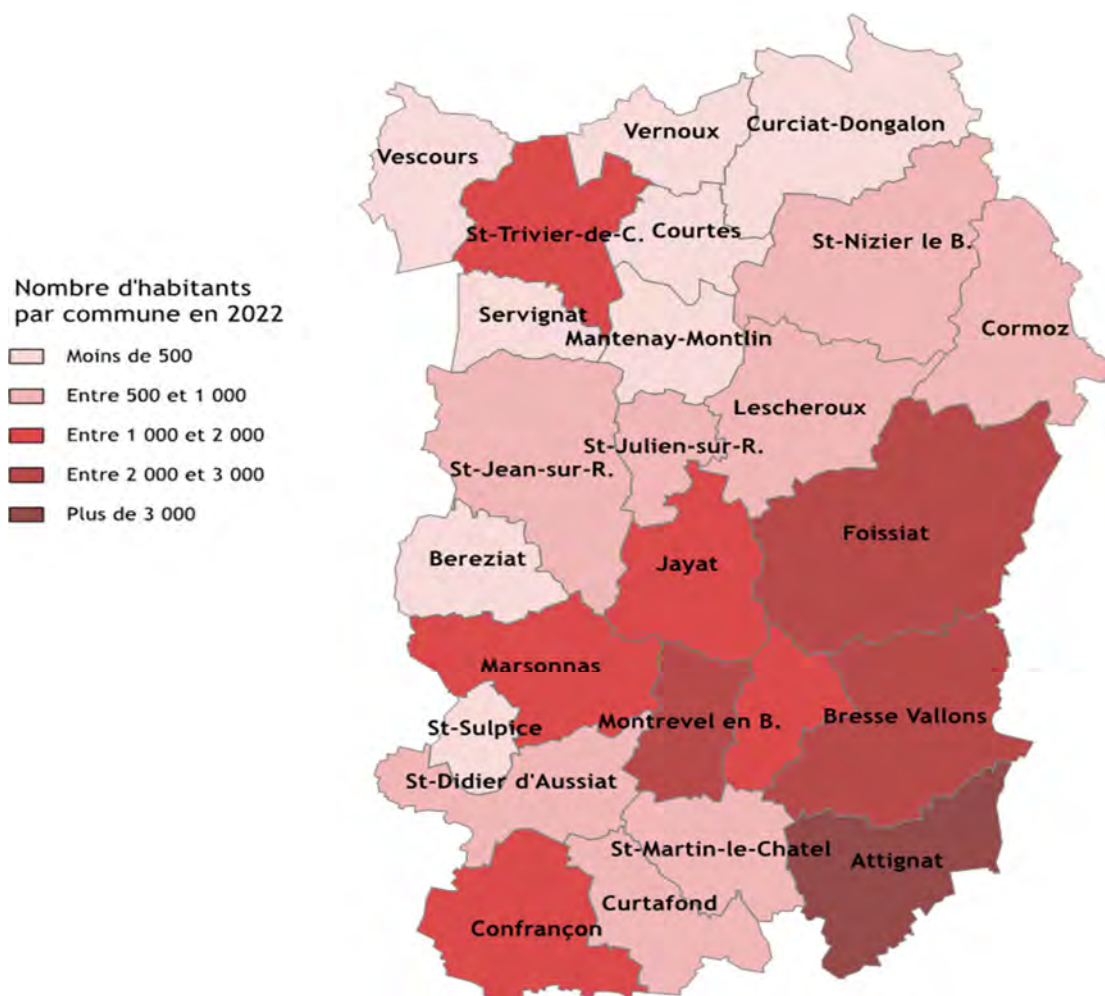
II. 1.1 Données démographiques

La conférence territoriale de Bresse est composée de 25 communes que regroupent près de 25 000 habitants, soit 18.3% de la population intercommunale.

On compte 995 habitants en moyenne par commune.

Attignat, avec 3 372 habitants est la commune la plus peuplée du secteur. Les communes moyennement peuplées sont situées au **Sud-Est** du territoire, et les plus petites communes au **Nord** (à l'exception de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes) qui fait exception sur ce secteur.

Les bassins de vie s'articulent principalement autour de communes de Montrevel-en-Bresse (2 661 habitants) et Saint-Trivier-de-Courtes (1 122 habitants).

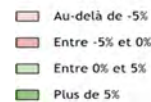


Evolution de la population

Entre 2016 et 2022, la population du territoire a augmenté de +2% (+560 habitants). Cette évolution de population est de +3% à l'échelle de l'ensemble de GBA.

Cette hausse de population sur le territoire est due à un solde naturel (différence entre les naissances et les décès) largement positif (+14% en moyenne par an entre 2016 et 2022). Au contraire, le solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs), est lui négatif sur la période (-6% par an). L'augmentation de la population est donc liée à un dynamisme des **naissances**, plutôt qu'à une entrée de population sur le territoire.

Evolution de la population entre 2016 et 2022



Source : INSEE, 2022

Composition des ménages

Sur l'ensemble de l'intercommunalité, on compte 3 879 familles avec enfants dont :

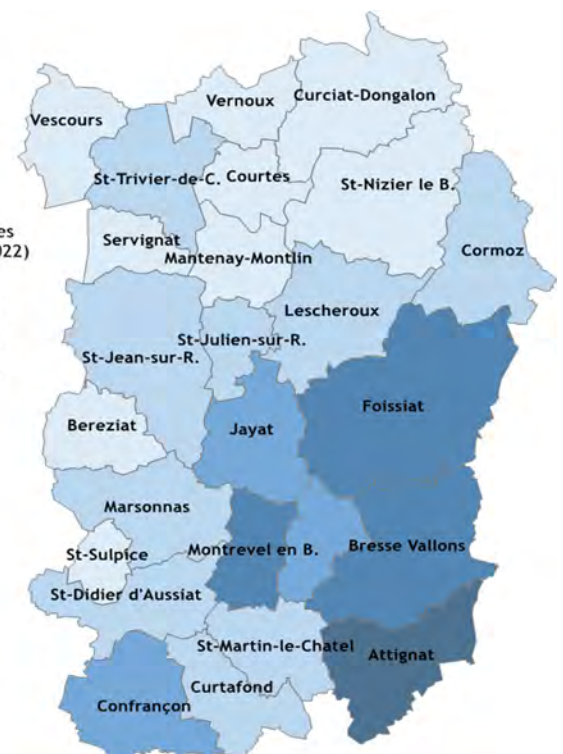
- 3 101 couples (80% des ménages avec enfants)
- 777 familles monoparentales (20% des ménages avec enfants)

Les familles avec enfant(s) représentent 36% des ménages du territoire. Pour comparaison, à l'échelle intercommunale (GBA), cette part est de 33%.

20% des familles avec enfant(s) sont des familles monoparentales (la part intercommunale est de 27% et la part départementale de 24% aussi)

En moyenne, les familles monoparentales représentent 7% de l'ensemble des ménages du secteur (même part en 2016). En nombre, elles ont cependant augmenté de 6%.

Nombre de familles avec enfant(s) (2022)



Source : INSEE, 2022

Indicateurs jeunesse et vieillissement

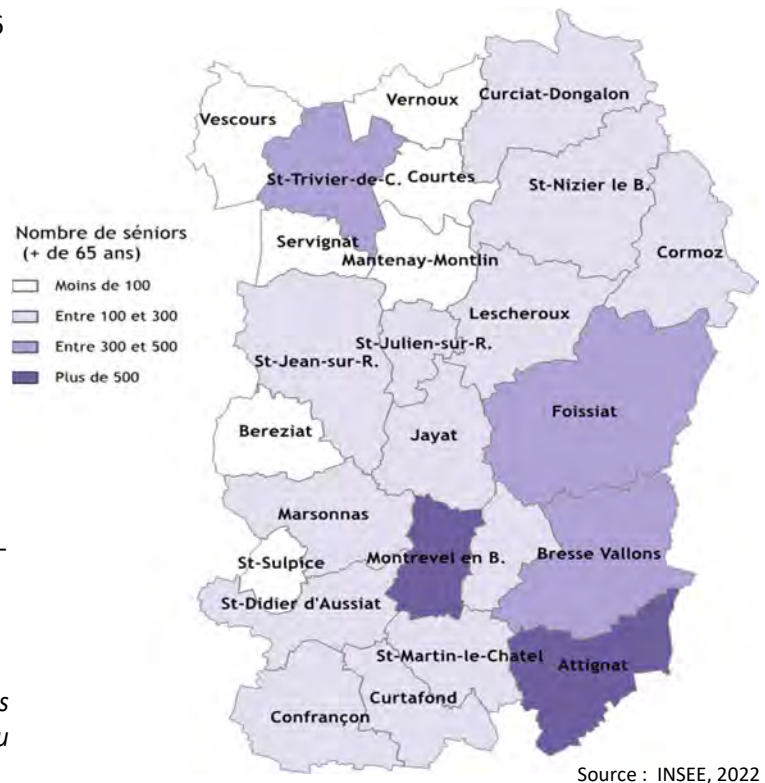
En 2022, on compte 5 137 seniors sur le territoire (+ de 65 ans). Ils représentent 21% de la population totale des communes, avec une proportion (rapporté au nombre d'habitants) particulièrement importante à Montrevel-en-Bresse et Saint-Trivier-de-Courtes (plus de 30%).

Cependant pour ces deux communes, les évolutions démographiques sont très différentes :

- +15% à Montrevel-en-Bresse entre 2016 et 2022. Il s'agit de la commune du territoire qui dispose de l'indice de vieillissement le plus important : 167 habitants de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans
- Population stable pour Saint-Trivier de Courtes entre 2016 et 2022 avec néanmoins un indice de vieillissement important (163)

Au global, les habitants de plus de 65 ans ont augmenté de 13% entre 2016 et 2022. Les communes où la hausse est la plus importante sont celles d'Attignat, Bresse Vallons, Mantenay-Montlin et Saint-Martin-le-Châtel.

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est élevé, plus la représentativité des personnes âgées est importante sur le territoire.



Source : INSEE, 2022

Population active et niveau de vie

Le niveau de vie médian annuel de la conférence de Bresse est de 23 127€/an en 2021, soit un niveau équivalent à celui de GBA (23 440 €) mais inférieur à celui du département de l'Ain (24 810 €).

Sur le territoire, les différences de niveaux de vie s'observent géographiquement :

- Au plus les communes sont proches de Bourg-en-Bresse, au plus le niveau de vie est important (>24 000 €)
- Au centre du territoire, les niveaux de vie se situent dans la tranche de 22 000 à 24 000 € par an
- C'est au Nord que les niveaux de vie sont les plus faibles : 21 030 € à Saint-Trivier-de-Courtes par exemple



Source : INSEE, 2022

Parmi les actifs, les groupes socio-professionnels les plus représentés sont les ouvriers (19%), suivis des professions intermédiaires (17%) et des employés (15%). Dans le détail :

- La présence d'ouvriers (19%) est supérieure à la part de GBA et du département (17%)
- Le taux d'actifs « professions intermédiaires » (17%) est légèrement inférieur à celui de GBA et du département (18%)
- Le taux d'employés (15%) est **similaire** à celui de GBA et du département (15%)
- La présence de cadres (6%) est nettement inférieure à celle de GBA (9%) et du département (12%)
- La part des agriculteurs (2%) est supérieure aux échelles de GBA et du département (1%)

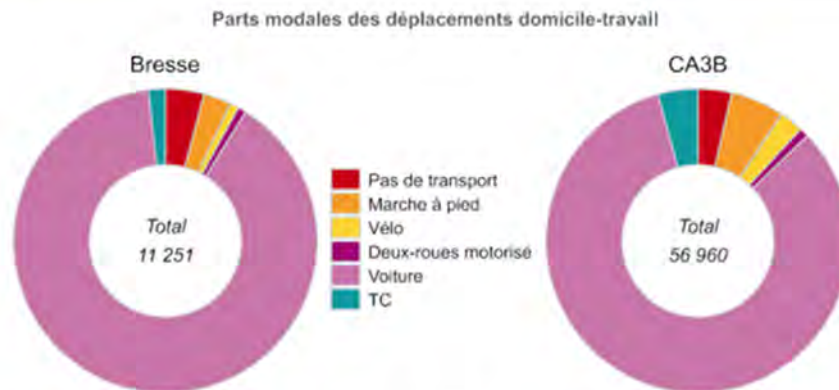


Au 4ème trimestre 2024, la conférence Bresse compte 1 395 demandeurs d'emploi (soit une baisse de 5% par rapport à 2019). (source : Dares, 2024).

Les taux de chômage des communes les plus importantes sont tous inférieurs au niveau intercommunal (9,4%). Montrevel-en-Bresse est la commune qui dispose du taux de chômage le plus important (9,1%). (source : INSEE, 2022)

II.1.2 Mobilité

Déplacement domicile travail



Source : Insee - RP - 2021

Distance moyenne domicile travail hors trajets > 150km en km

Indicateurs	Bresse	CA3B
En 2008 (km)	460	1 243
En 2021 (km)	505	1 364
Evol. 2008-2021 (km)	45	121

Source : Insee - RP - Traitement Urbalyon

Les données pour Grand Bourg Agglomération sont issues de la somme des distances moyennes domicile travail par commune.

Actifs occupés de 15 ans ou plus travaillant dans leur commune de résidence

Indicateurs	Bresse	CA3B
Nombre d'actifs travaillant dans leur commune de résidence	1 828	16 699
Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence (%)	16,3	29,5

Source : Insee - RP - 2021

La majorité des déplacements se font en voiture individuelle.

II.1.3 Santé et démographie médicale

Santé/démographie médicale

Nombre d'omnipraticiens libéraux présents au 31/12

Indicateurs	Bresse	CA3B
Omnipraticiens libéraux	13	95

Source : CArtoSanté - FNPS - 2024

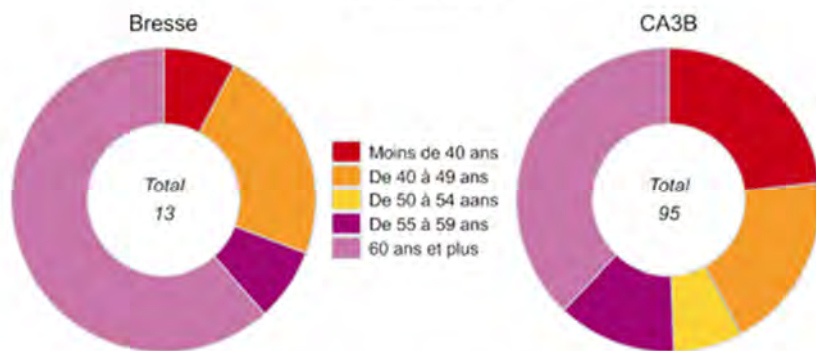
Les omnipraticiens sont les médecins généralistes y compris les médecins à mode d'exercice particulier (acupuncteurs, homéopathes, allergologues,...)

Patients sous traitement

Indicateurs	Bresse	CA3B
anti-allergique	464	4 272
asthmatique	462	3 989
antidiabétique (y compris insuline)	548	4 632
psychotrope	1 097	11 590

Source : Balises - ORS Auvergne-Rhône-Alpes / Cnam - SNDS DCIR - 2022

Répartitions des omnipraticiens libéraux présents au 31/12 par tranche d'âge



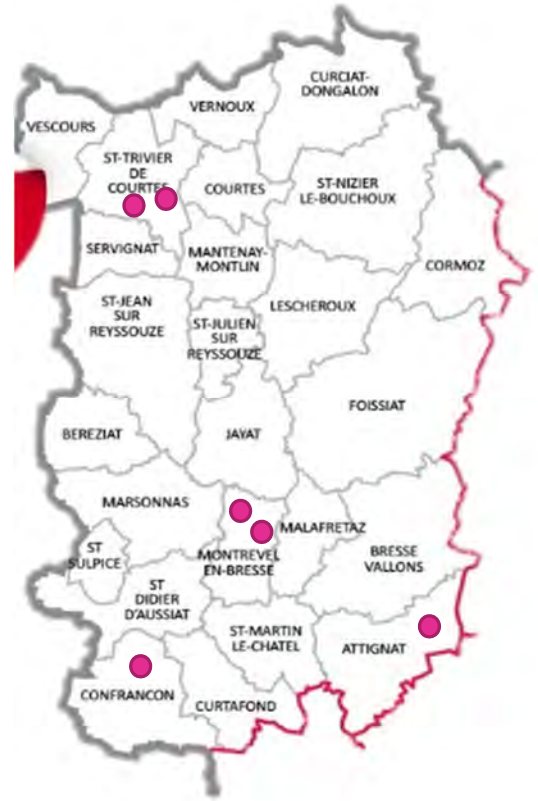
Source : CArtoSanté - FNPS - 2024

Le territoire est considéré comme un désert médical, avec 0,5 médecins généralistes pour 1 000 habitants (pour une moyenne nationale de 3,3 médecins pour 1 000 habitants). En 2024, le territoire compte ainsi seulement 12 médecins généralistes. (Source : INSEE, 2024).

II.1.4 Offre de services

Petite enfance

- 3 EAJE, représentant 72 places d'accueil gérées par GBA. Des taux d'occupation en baisse par rapport à 2023 (75% à 77%), excepté pour la micro-crèche de Confrançon (87%). 156 familles inscrites
- MC privée Attignat 12 places
- 135 assistantes maternelles en activité, représentant près de 500 places d'accueil
- RPE : Montrevel-en-Bresse et Saint-Trivier-de-Courtes



Enfance – Jeunesse



7 ALSH extrascolaires 3-11 ans : Montrevel-en-Bresse (80 places), St Julien sur Reyssouze (40 places), St Trivier de Courtes (96 places), Foissiat (33 places), Attignat (80 places), Confrançon (40 places), St Didier d'Aussiat (12 places, mais cessent leur activité en été 2026)

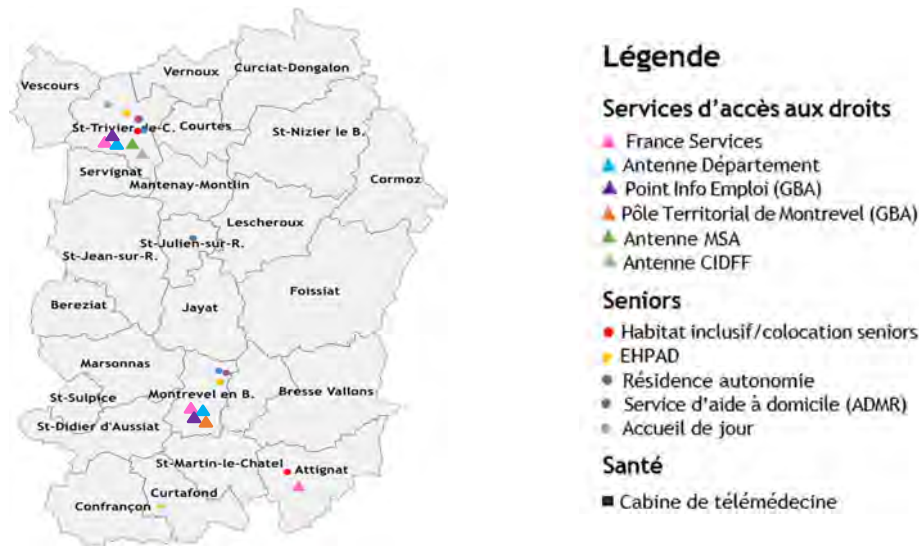
Temps d'Activités Périscolaires (5 communes dont la coordination est assurée par GBA, notamment Montrevel-en-Bresse et Bresse Vallons) : 484 enfants accueillis par jour

Espace Jeunes de Saint-Trivier-de-Courtes : 61 jeunes différents inscrits

Espace Jeunes de Montrevel-en-Bresse : 85 jeunes différents inscrits

Equipes jeunes organisées par le MRJC à Bresse Vallons et à Malafretaz (20 jeunes par équipe)

Offre de services – Accès aux droits, Seniors, Santé



D'autres acteurs interviennent également sur le territoire, en direction des seniors : des services d'aides à domicile (ADAPA 01, Amical, Ain Domicile Services), un SSIAD (géré par l'EHPAD de Montrevel-en-Bresse), l'association Ain Appui (accompagnement des parcours seniors : CLIC et DAC) Les France Services comprennent les partenaires suivants : CAF, ANTS, assurance retraite, Assurance Maladie, Chèque énergie, Finances publiques, France Travail, France Rénov', La Poste, MSA, point-justice et URSSAF. Les France Services accueillent aussi des conseillers numériques.

Accès aux droits (2 France Services) :

- Une hausse des accompagnements
- FS de Montrevel : forte implantation en Bresse
- FS de St-Trivier : 46% du public hors territoire Bresse
- Publics seniors principalement

	Nb heures ouverture/sem	Nb d'accompagnements		Provenance des usagers	Profil des usagers	Demandes les + fréquentes
		2023	2024			
Montrevel-en-Bresse/Bresse Vallons	24h (cumul de 2 sites)	746	2 582	28% Montrevel 18% Bresse Vallons 8% Foissiat, 6% Malafretaz, 5% Marboz	42% retraités 28% actif occupé	Assurance retraite Documents d'identité Finances publiques
Saint-Trivier-de-Courtes	25h (dont samedi)	2 579	2 764	23% St Trivier 10% Pont de Vaux 9% St-Bénigne, 5% Lescheroux	40% de 55-64 ans	Assurance retraite Point justice Documents d'identité

Sources : rapports d'activités 2024 des France Services

Accompagnement à l'emploi :

- Point Info Emploi (2024) : 24 contacts sur l'antenne de Saint-Trivier-de-Courtes, 109 sur celle de Montrevel-en-Bresse
- En 2024, la Mission locale a accompagné 1 727 jeunes sur le territoire de GBA (source : rapport d'activités 2024), majoritairement des
- 18-21 ans. 57% ne disposent d'aucun diplôme et seuls 24% disposent du permis de conduire

Sources : service Emploi, Insertion, Économie Sociale et Solidaire, rapport d'activité de la Mission Locale

*Offre de services – Vie Sociale – Données Clés*Le tiers lieu l'Ecrin :

- Le tiers lieu est animé et coordonné par deux facilitatrices
- Plusieurs collectifs mettent en place des animations dans divers domaines (culture, numérique, solidarité...) : couture, soirées jeux, ateliers d'écriture, cafés deuils... C'est un lieu de rencontres, d'innovations, et de partages.
- Chaque mois, une programmation diversifiée est proposée : permanences administratives, ateliers numériques, expositions, repas partagés...

Sources : bulletins municipaux, programmes mensuels 2025 de l'Ecrin

Espace de Vie Sociale La Grange aux Parapluies :

- Une salariée coordinatrice depuis 2024
- Des événements tout au long de l'année : actions sur place (réunissant de 60 à 330 personnes), actions en itinérance (ex : fête du jeu, jusqu'à près de 500 personnes), organisations d'événements (culturel, arts créatifs...) directement chez les habitants, chantiers participatifs, sorties collectives (une quinzaine de participants en moyenne par sortie)

Source : données de fréquentation 2024

Médiathèque intercommunale de Montrevel-en-Bresse :

- 21 événements tout public en 2024 (jeux, lectures, quiz...) : 18 participants en moyenne par événement
- Autres événements : publics scolaires, familles, jeunes ou adultes à besoins spécifiques (212 événements au total en 2024)

II.2 La conférence territoriale Bresse Dombes



II.2.1 Données démographiques

La conférence territoriale Bresse Dombes est composée de 10 communes qui regroupent 13 135 habitants (INSEE 2022) soit 9.67% de la population intercommunale.

Les bassins de vie s'articulent principalement autour de Polliat et St André Sur Vieux-Jonc mais également Péronnas et St Denis les Bourg.



Evolution de la population

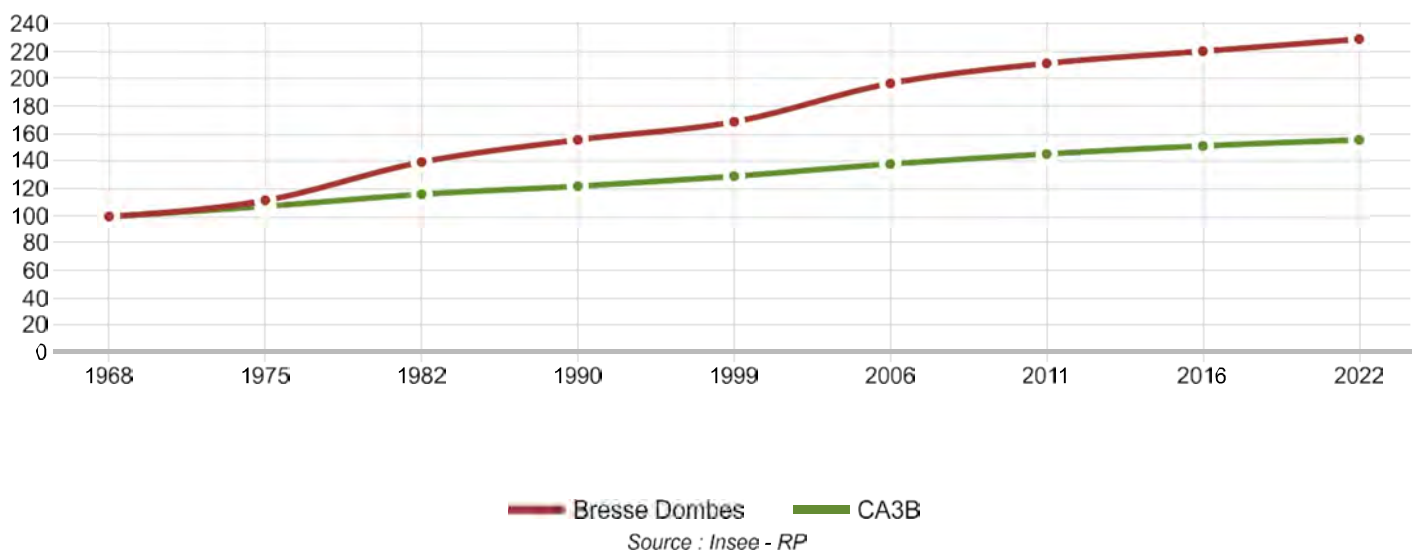
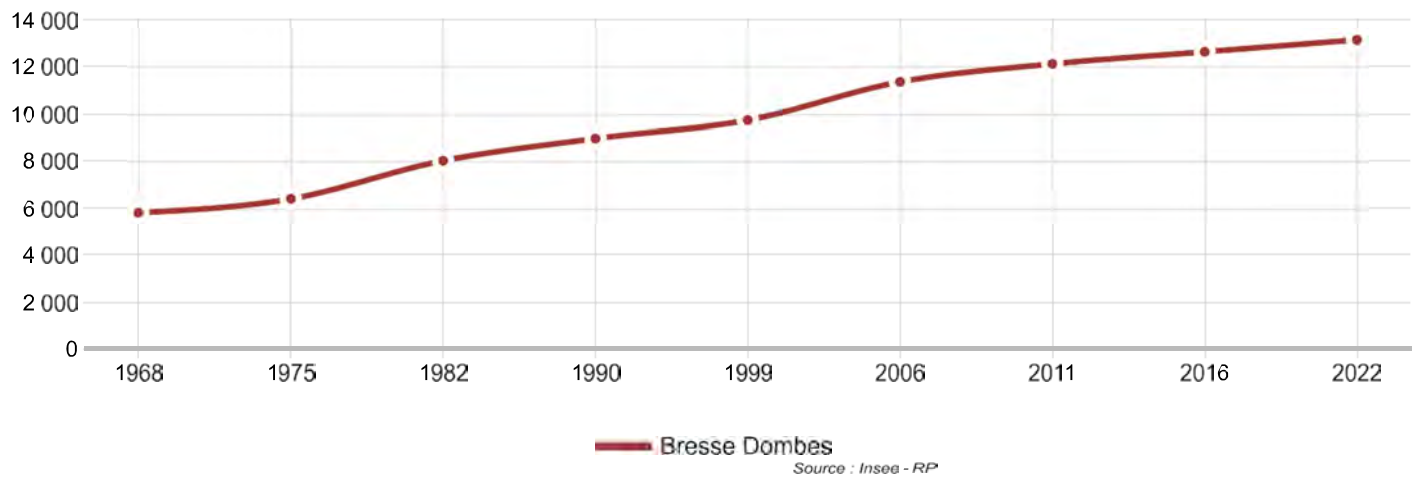
Population		
Périodes	Bresse Dombes	CA3B
1999	9 730	111 693
2006	11 345	119 633
2011	12 142	126 062
2016	12 629	131 727
2022	13 135	135 794

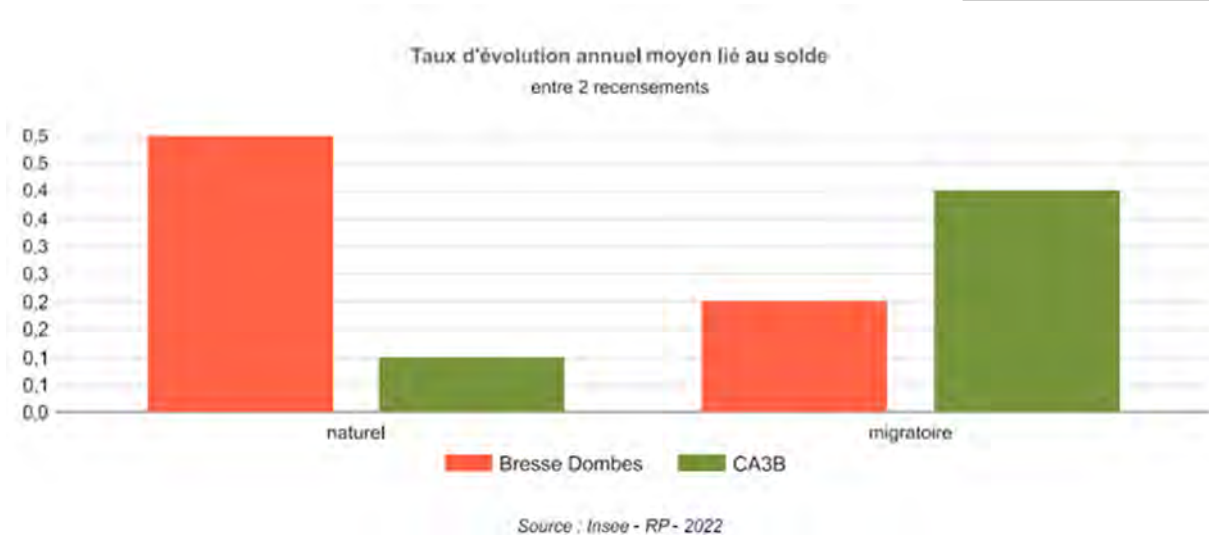
Source : Insee - RP

Evolution de la population entre 2 recensements nombre d'habitants

Périodes	Bresse Dombes	CA3B
1999-2006	1 615	7 940
2006-2011	797	6 429
2011-2016	487	5 665
2016-2022	506	4 067

Source : Insee - Recensement de la population

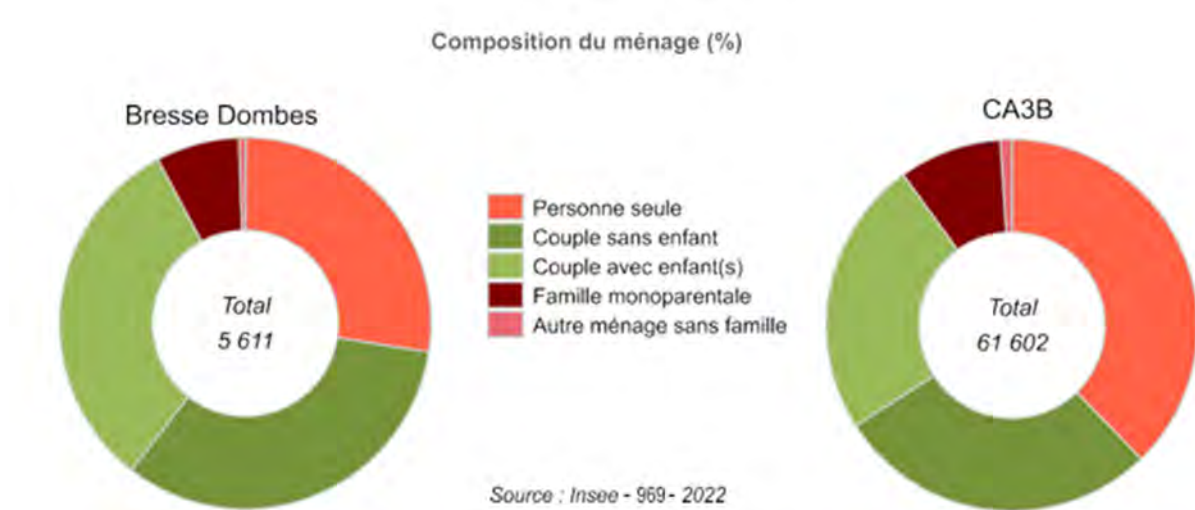




Une population en légère hausse, entre 2016 et 2022 la population du territoire a **augmenté de 4%** (+506 habitants). Cette évolution de population est de **+3%** à l'échelle de l'ensemble de GBA.

Cette hausse est due à un **solde naturel** et un **solde migratoire positif**. L'augmentation de la population est davantage liée à une **dynamique de naissance** plutôt qu'à une entrée de population sur le territoire.

Composition des ménages



Une part importante des ménages avec enfant(s)

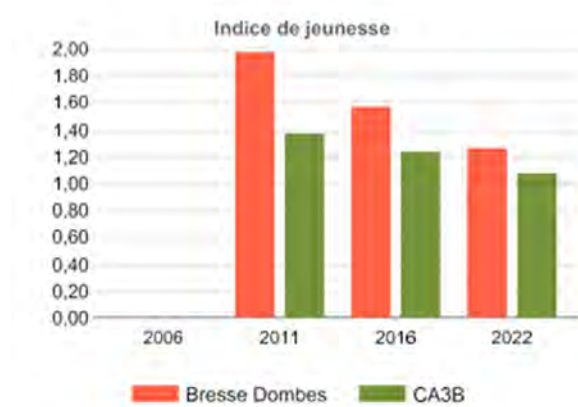
Sur le territoire Bresse Dombes, on compte **2185 familles avec enfants**, soit **39% des ménages**, dont

- **1778** couples
- **407** familles monoparentales

18.6 % des familles avec enfant(s) sont des **familles monoparentales** (la part intercommunale est de 27%).

Les familles monoparentales représentent **7.3%** de l'ensemble des ménages du secteur. En nombre elles sont augmentées de **0.7% depuis 2016**.

Indicateurs jeunesse et vieillissement



Source : Insee - RP

Indice jeunesse : population de moins de 20 ans / population de 65 ans et plus

Personnes âgées de 75 ans et plus

Indicateurs	Bresse Dombes	CA3B
Population de 75 ans et + (%)	8,1 ▼	10,7
Nombre de personnes de 75 ans et +	070	14 578

Source : Insee - RP - 2022

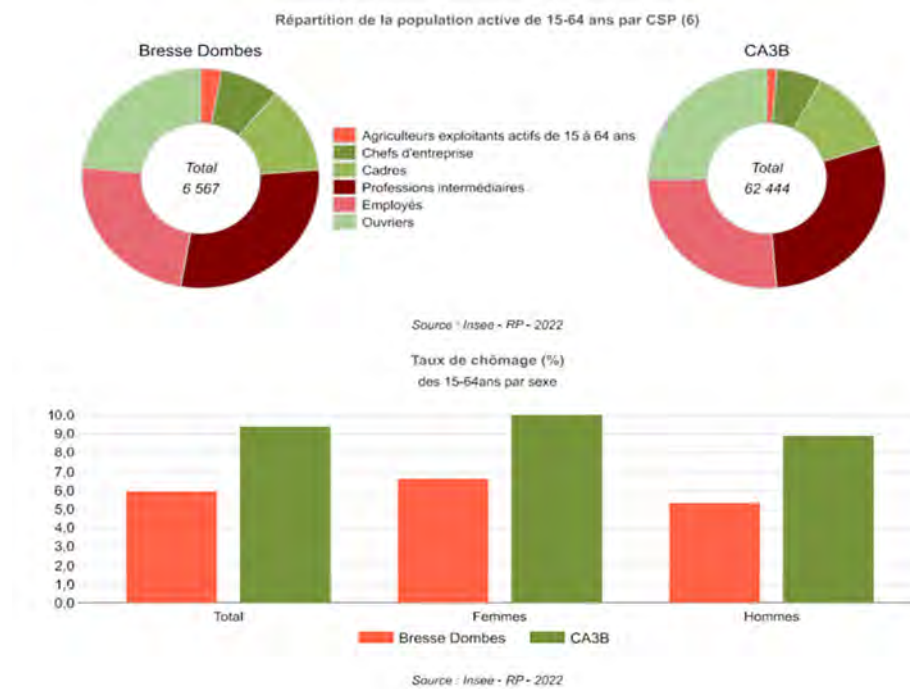
Répartition de la population de moins de 18 ans

Indicateurs	Bresse Dombes	CA3B
0 à 2 ans	420	3 969
3 à 5 ans	481	4 575
6 à 10 ans	860	8 499
11 à 14 ans	735	7 044
15 à 17 ans	544	5 456
Population de moins de 18 ans	3 040	29 543

Source : Insee - RP - 2022

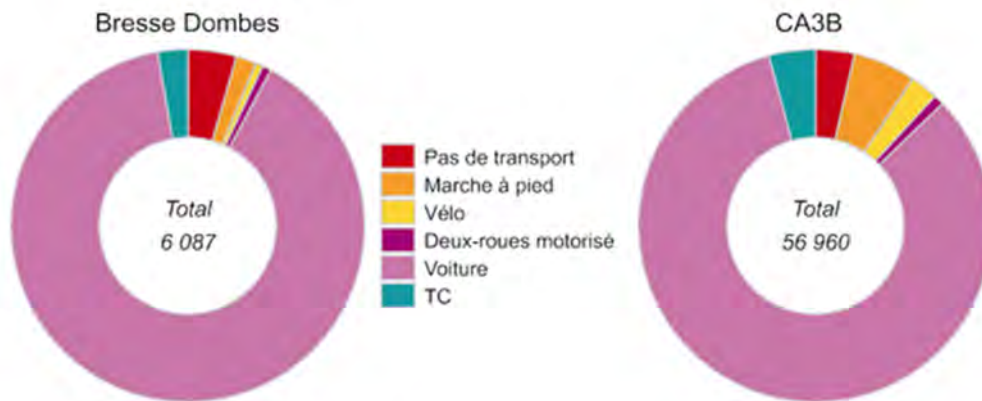
Environ un tiers de la population a moins de 18 ans. La population de + de 75 ans représente 8.1% de la population totale (10.7 % pour GBA). La population de Bresse Dombes est donc relativement jeune.

Population active



La population active de la conférence Bresse Dombes se compose de CSP plutôt supérieures et enregistre un taux de chômage relativement bas (6 %).

II.2.2 Mobilité de la population



Source : Insee - RP - 2021

Distance moyenne domicile travail hors trajets > 150km en km

Evolution de la fréquentation annuelle de La Station

Indicateurs	Bresse Dombes	CA3B
En 2008 (km)	177	1 243
En 2021 (km)	176	1 364
Evol. 2008-2021 (km)	- 1	121

Evolution du nombre de contrat de location de vélo réalisés

Source : Insee - RP - Traitement Urbalyon

Les données pour Grand Bourg Agglomération sont issues de la somme des distances moyennes domicile travail par commune.

Actifs occupés de 15 ans ou plus travaillant dans leur commune de résidence

Indicateurs	Bresse Dombes	CA3B
Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence (%)	12,9	29,5
Nombre d'actifs travaillant dans leur commune de résidence	779	15 699

Source : Insee - RP - 2021

La majorité des déplacements se font en voiture individuelle.

II.2.3 Santé, Démographie médicale

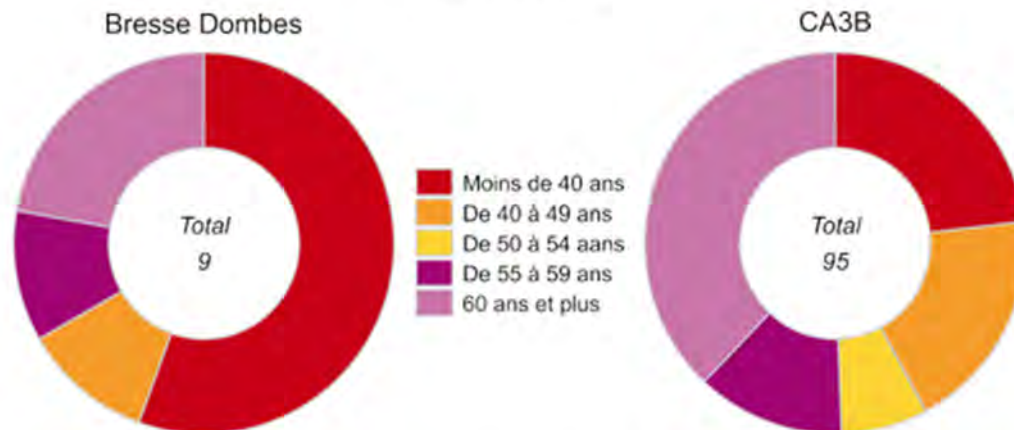
Nombre d'omnipraticiens libéraux présents au 31/12

Indicateurs	Bresse Dombes	CA3B
Omnipraticiens libéraux	9	95

Source : CARtoSanté - FNPS - 2024

Les omnipraticiens sont les médecins généralistes y compris les médecins à mode d'exercice particulier (acupuncteurs, homéopathes, allergologues,...)

Répartitions des omnipraticiens libéraux présents au 31/12 par tranche d'âge



Source : CARtoSanté - FNPS - 2024

II.2.4 Offre de services

Petite Enfance



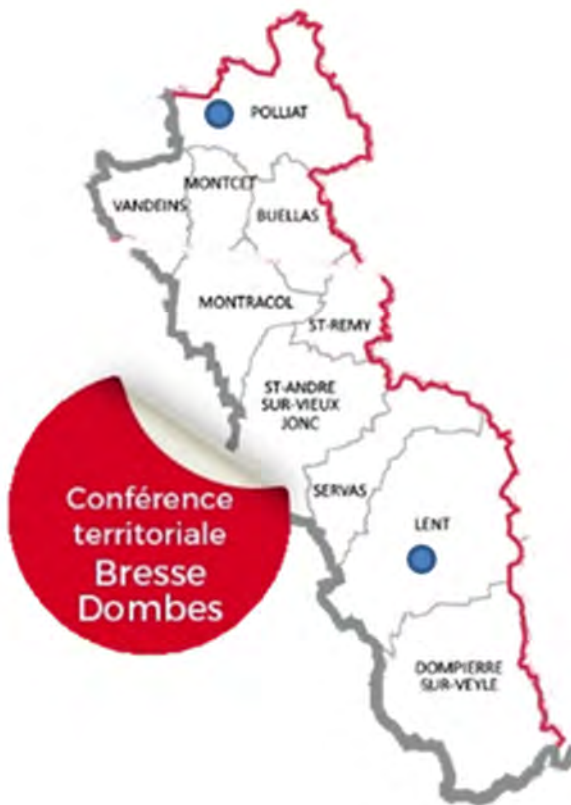
- 1 EAJE à Polliat : 14 places, gestion déléguée Alfa 3 A

- 1 MC privée à Polliat : 12 places
- 1 MC privée à St Rémy : 12 places
- 1 MC privée à Lent : 11 places

- 1 RPE à Polliat, gestion déléguée Alfa 3 A, assistants maternels soit places

Bilan : 49 berceaux dont 35 privés, taux de couverture satisfaisant ;

Enfance – Jeunesse



- 1 ALSH à Polliat : places 3- 11 ans, gestion déléguée Alfa 3 A
- 1 ALSH à Lent : (70 places 3-11 ans), gestion déléguée Alfa 3 A (concerne 4 communes : Lent, St André sur Vieux Jonc, Servas et Dompierre sur Veyle)

Bilan : manque de places à confirmer à Lent, travaux de réhabilitation voire d'extension à prévoir.

Pas d'offre jeunesse.

Parentalité – Animation de la Vie Sociale

Aucun équipement

Bilan : un projet d'espace de vie sociale à St André sur Vieux Jonc

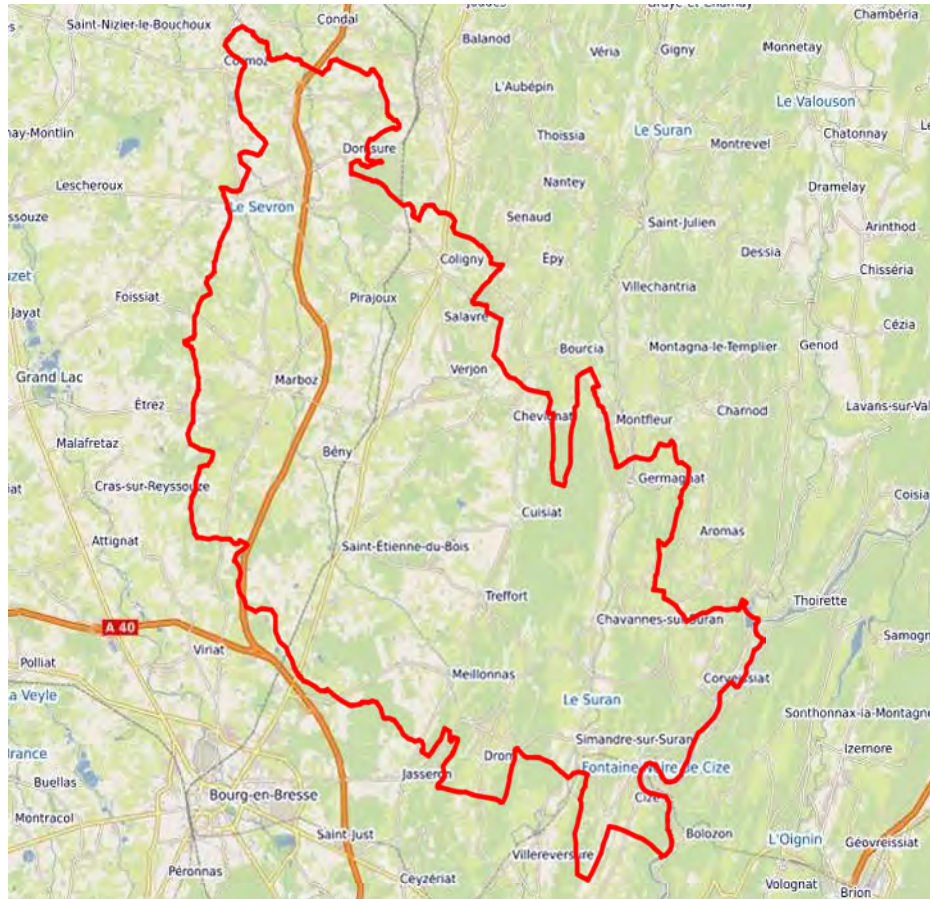
II.3 La conférence territoriale Bresse Revermont



II.3.1 Données démographiques

La conférence territoriale Bresse Revermont est composée de 19 communes qui regroupent 16 914 habitants (INSEE 2022) soit 12.45% de la population intercommunale.

Les bassins de vie s'articulent principalement autour de Marboz, Val Revermont et Simandre sur Suran.



Evolution de la population

Population

Périodes	Bresse Revermont	CA3B
1999	13 845	111 693
2006	15 153	119 633
2011	16 165	126 062
2016	16 632	131 727
2022	16 914	135 794

Source : Insee - RP

Taux d'évolution annuel moyen (%)

Périodes	Bresse Revermont	CA3B
1999-2006	1,30	0,99
2006-2011	1,30	1,05
2011-2016	0,57	0,88
2016-2022	0,28	0,51

Source : Insee, recensement de la population

Evolution de la population entre 2 recensements nombre d'habitants

Périodes	Bresse Revermont	CA3B
1999-2006	1 308	7 940
2006-2011	1 012	6 429
2011-2016	467	5 665
2016-2022	282	4 067

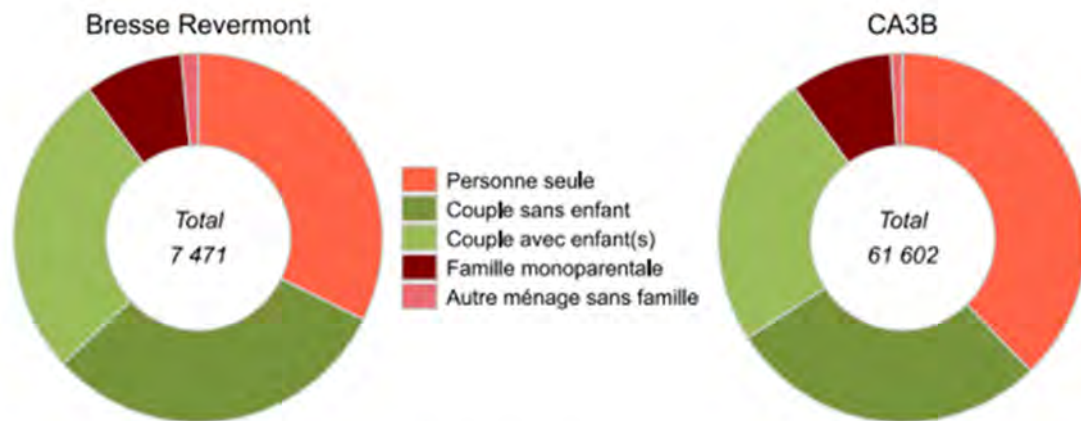
Source : Insee - Recensement de la population



Une population en très légère hausse, entre 2016 et 2022 la population du territoire a **augmenté de 1.7%** (+282 habitants). Cette évolution de population est de **+3%** à l'échelle de l'ensemble de GBA.

Cette hausse est due à un solde migratoire et un **solde naturel positifs**. L'augmentation de la population est davantage liée à **une dynamique d'entrée de population sur le territoire** plutôt qu'à l'évolution des naissances.

Composition des ménages



Source : Insee - RP - 2022

Une part importante des ménages avec enfant(s)

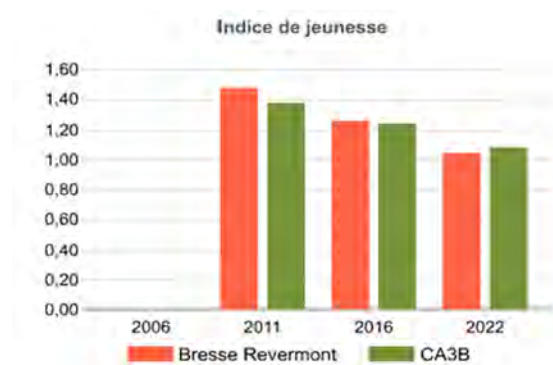
Sur le territoire Bresse Revermont, on compte 2649 familles avec enfants, soit 35.4% des ménages dont

- 2003 couples
- 646 familles monoparentales

24.3% des familles avec enfant(s) sont des familles monoparentales (la part intercommunale est de 27%).

Les familles monoparentales représentent 8.6% de l'ensemble des ménages du secteur. En nombre elles sont augmentées de 2.3% depuis 2016.

Indicateurs jeunesse et vieillissement



Indice jeunesse : population de moins de 20 ans / population de 65 ans et plus

Personnes âgées de 75 ans et plus

Indicateurs	Bresse Revermont	CA3B
Population de 75 ans et + (%)	9,9	10,7
Nombre de personnes de 75 ans et +	1 666	14 578

Source : Insee - RP - 2022

Répartition de la population de moins de 18 ans

Indicateurs	Bresse Revermont	CA3B
0 à 2 ans	493	3 969
3 à 5 ans	523	4 575
6 à 10 ans	1 053	8 499
11 à 14 ans	899	7 044
15 à 17 ans	721	5 456
Population de moins de 18 ans	3 688	29 543

Source : Insee - RP - 2022

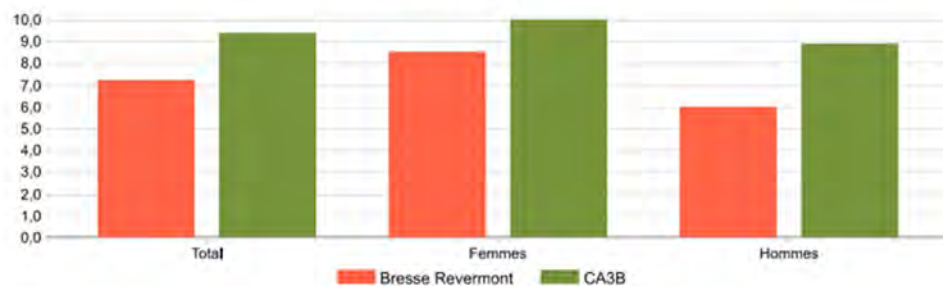
22% de la population a moins de 18 ans. La population de + de 75 ans représente 9.9% de la population totale (10.7 % pour GBA). La population de Bresse Revermont est donc relativement vieillissante.

Population active

Répartition de la population active de 15-64 ans par CSP (6)



Taux de chômage (%)
des 15-64ans par sexe



Le **taux de chômage** au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs dans la population active.

Nombre de personnes de 15-64 ans se déclarant à la recherche d'un emploi / Population active de 15-64 ans *100

Taux de chômage des femmes : Nombre de femmes se déclarant à la recherche d'un emploi / Population active féminine *100

Demandeurs d'emploi cat. ABC

Indicateurs	Bresse Revermont	CA3B
Demandeurs d'emploi (Nb)	975	9 474
Demandeurs d'emploi de longue durée (Nb)	432	3 814
Part des demandeurs d'emploi de longue durée (%)	44,3	40,3

Source : France Travail - 2023

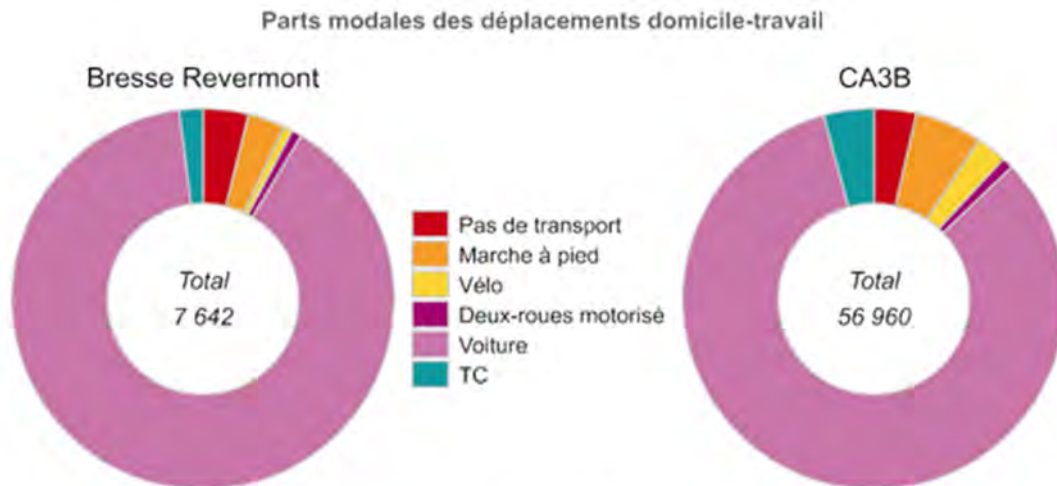
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi
sur 5 ans

Période	En %			
	Bresse Revermont	CA3B	Bresse Revermont	CA3B
2012	342		86,4	
2013	En valeur absolue		62,1	
2014	289		46,9	
2015			53,2	
2016	331		51,3	
2017	283		39,1	
2018	174		22,4	
2019			6,4	10,0
2020	N/A	614	N/A	6,7
		15		0,2
2022	- 51	- 235	- 5,1	- 2,5
2023	49	- 108	5,3	- 1,1
2021	N/A		N/A	

Source : France Travail

La moitié de la population active est composée d'employés ou ouvriers et le taux de chômage relativement bas (7.2%)

II.3.2 Mobilité de la population



Source : Insee - RP - 2021

Distance moyenne domicile travail

hors trajets > 150km en km

Indicateurs	Bresse Revermont	CA3B
En 2008 (km)	341	1 243
En 2021 (km)	385	1 364
Evol. 2008-2021 (km)	43	121

Source : Insee - RP - Traitement Urbalyon

Les données pour Grand Bourg Agglomération sont issues de la somme des distances moyennes domicile travail par commune.

Actifs occupés de 15 ans ou plus travaillant dans leur commune de résidence

Indicateurs	Bresse Revermont	CA3B
Nombre d'actifs travaillant dans leur commune de résidence	1 432	16 699
Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence (%)	19,1	29,5

Source : Insee - RP - 2021

La majorité des déplacements se font en voiture individuelle.

II.3.3 Santé, Démographie médicale

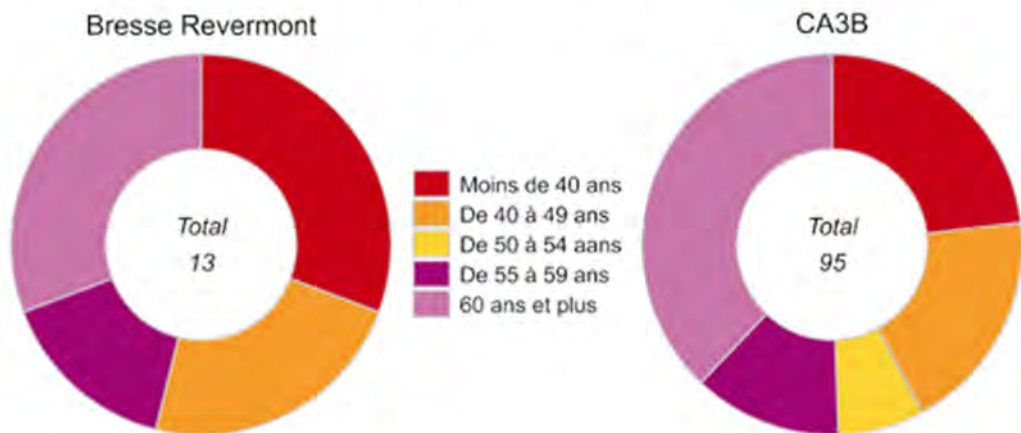
Nombre d'omnipraticiens libéraux présents au 31/12

Indicateurs	Bresse Revermont	CA3B
Omnipraticiens libéraux	13	95

Source : CARtoSanté - FNPS - 2024

Les omnipraticiens sont les médecins généralistes y compris les médecins à mode d'exercice particulier (acupuncteurs, homéopathes, allergologues,...)

Répartitions des omnipraticiens libéraux présents au 31/12
par tranche d'âge



Source : CARtoSanté - FNPS - 2024

II.3.4 Offre de services

Petite Enfance



- 1 EAJE Bénny, 30 places, GBA
- 1 EAJE St Etienne du Bois, 30 places, GBA
- 1 microcrèche Domsure, 12 places, GBA
- 1 MC privée à Coligny, 12 places
- 1 MC privée à St Etienne du Bois, 12 places
- 1 MC privée à Val Revermont, 12 places
- 1 RPE Val Revermont, GBA, assistants maternels soit places

1 EAJE en projet à Simandre sur Suran : 12 places ?

Bilan : 108 berceaux dont 36 privés. Et 12 en projet.

Enfance – Jeunesse



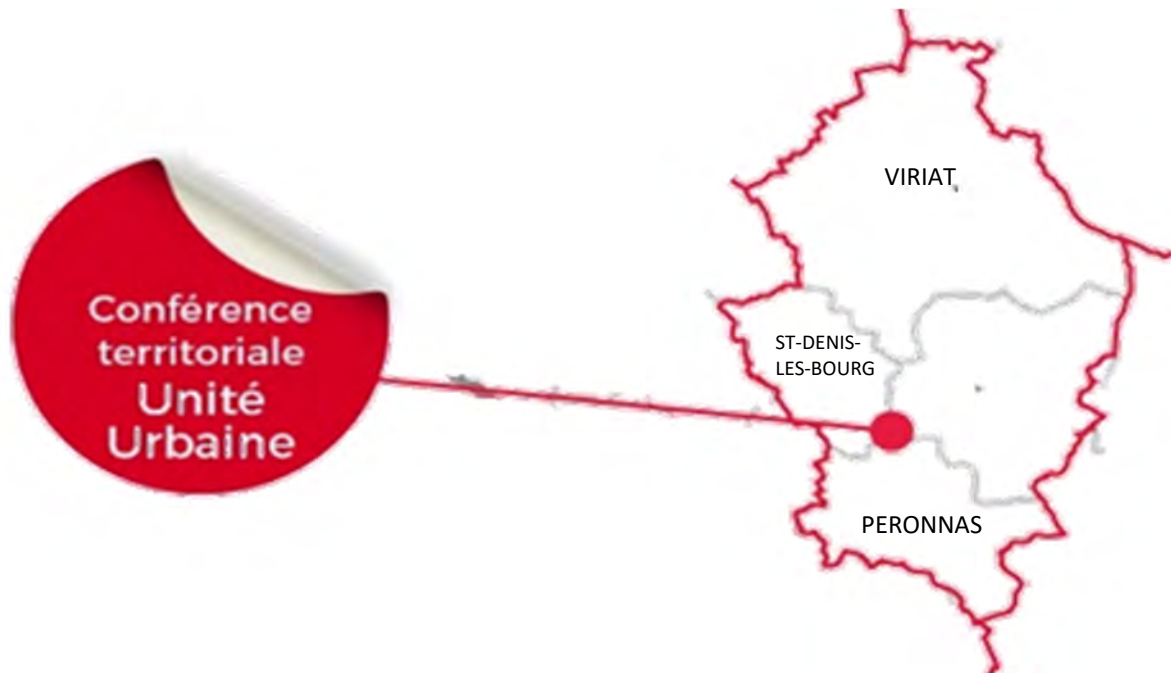
- 1 ALSH COLIGNY : (35 places 3-11 ans), gestion associative
- 1 ALSH MARBOZ : (48 places 3-11 ans), gestion associative AFREJ
- 1 ALSH ST ETIENNE DU BOIS : places 3-11 ans, gestion associative
- 1 ALSH VAL REVERMONT : (50 places 3-11 ans), gestion associative

1 ALSH JEUNES GBA val Revermont

Parentalité – Animation de la Vie Sociale

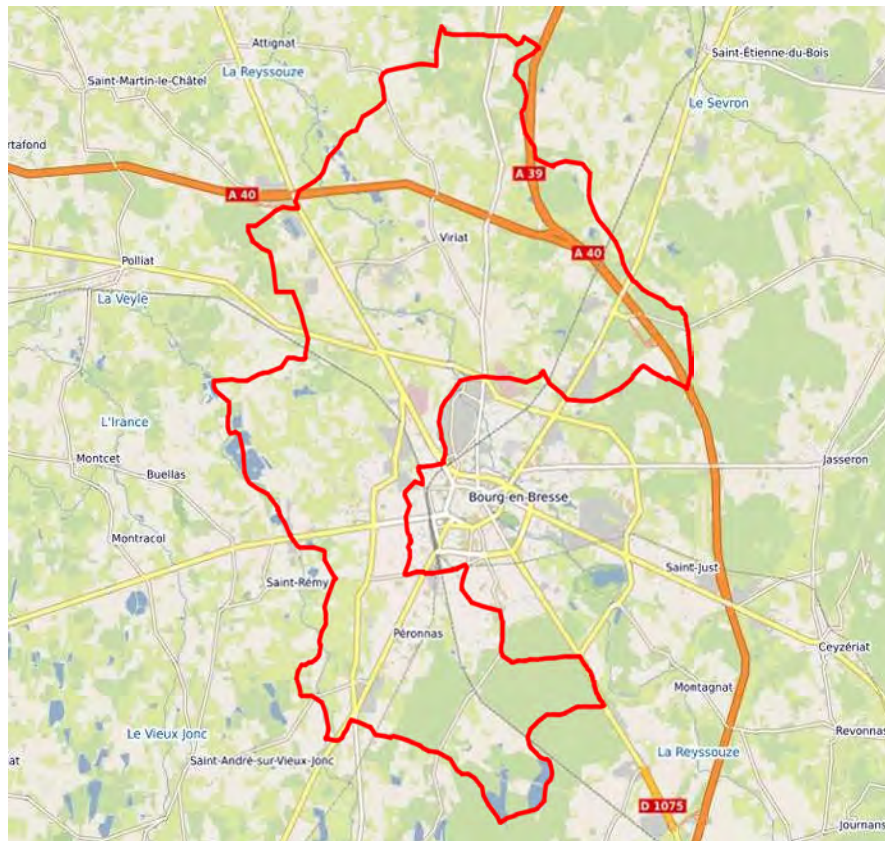
Aucun équipement en 2026. La Fabrique en Revermont, Espace de Vie Sociale, a cessé son activité en 2025.

II.4 La conférence Unité Urbaine



II.4.1 Données démographiques

La conférence territoriale Unité Urbaine (hors Bourg en Bresse) est composée de 3 communes, Viriat, St Denis les Bourg et Péronnas, qui regroupent 19 470 habitants (INSEE 2022) soit 14.3% de la population intercommunale.



Evolution de la population

Population		
Périodes	3 communes	CA3B
1999	15 743	111 693
2006	16 738	119 633
2011	17 628	126 062
2016	18 304	131 727
2022	19 470	135 794

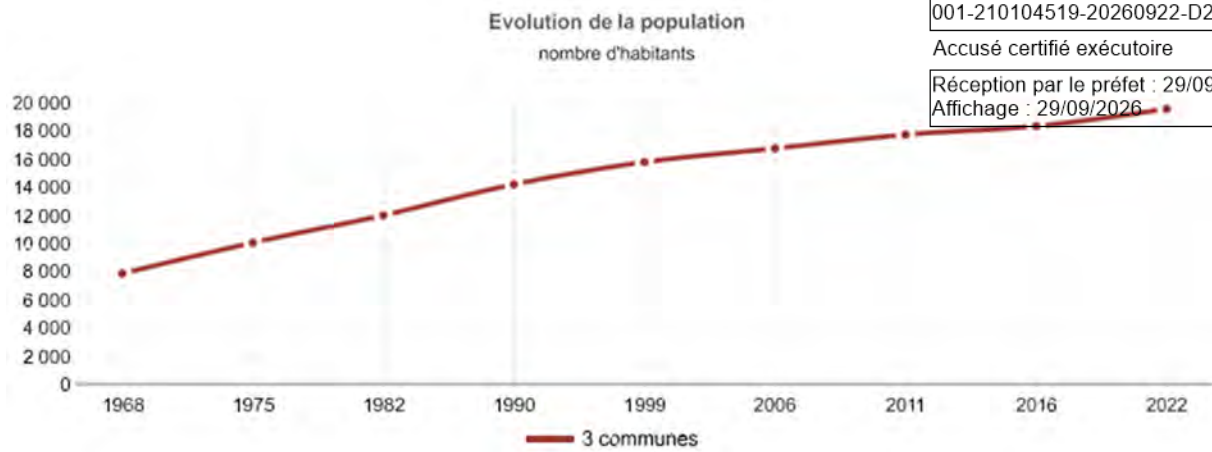
Source : Insee - RP

Taux d'évolution annuel moyen (%)		
Périodes	3 communes	CA3B
1999-2006	0,88	0,99
2006-2011	1,04	1,05
2011-2016	0,76	0,88
2016-2022	1,03	0,51

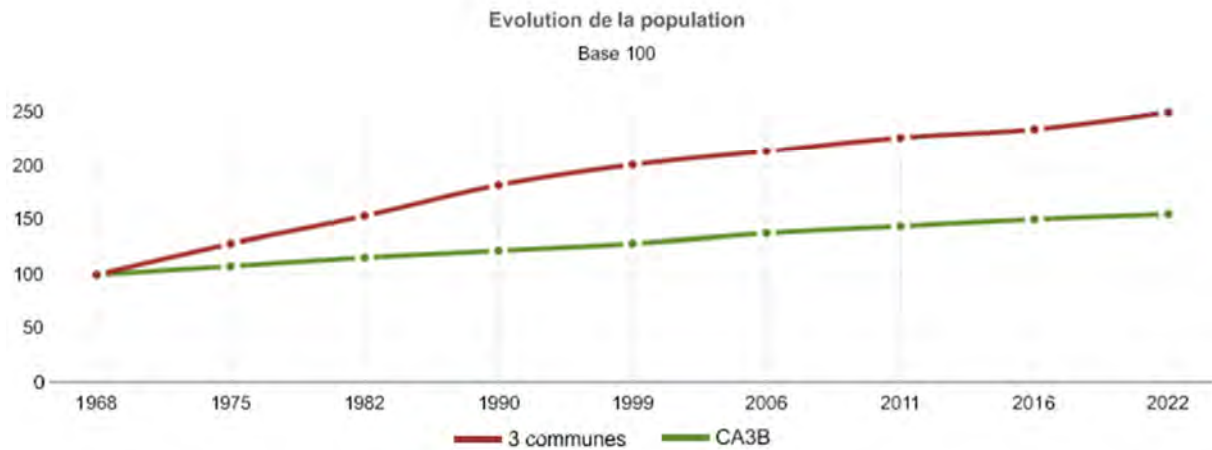
Source : Insee, recensement de la population

Evolution de la population entre 2 recensements		
nombre d'habitants		
Périodes	3 communes	CA3B
1999-2006	995	7 940
2006-2011	890	6 429
2011-2016	676	5 665
2016-2022	1 166	4 067

Source : Insee - Recensement de la population



Source : Insee - RP



Source : Insee - RP

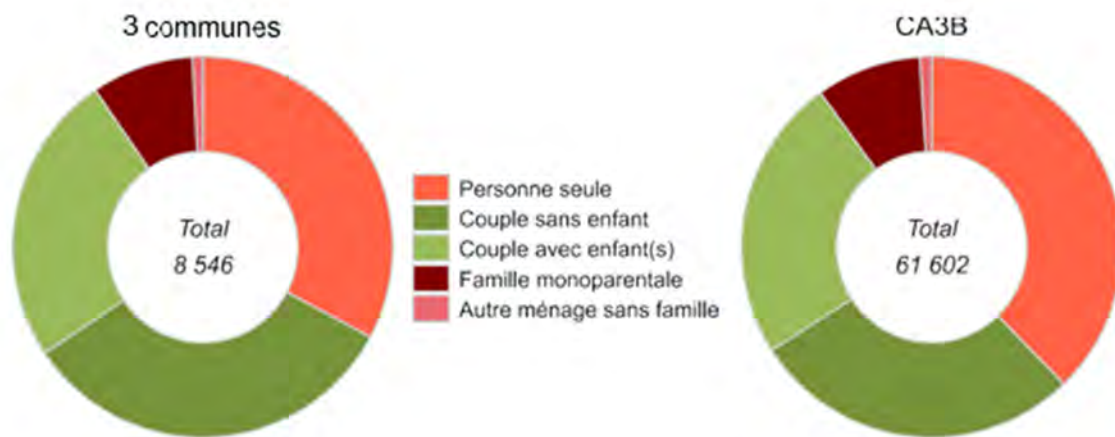


Source : Insee - RP - 2022

Une population en hausse, entre 2016 et 2022 la population du territoire a augmenté de 6.4% (+1166 habitants). Cette évolution de population est de +3% à l'échelle de l'ensemble de GBA.

Cette hausse est due à un solde naturel et un solde migratoire positifs. L'augmentation de la population est davantage liée à une dynamique d'entrée de population sur le territoire plutôt qu'à l'évolution des naissances.

Composition des ménages



Source : Insee - RP - 2022

Une part importante des ménages avec enfant(s)

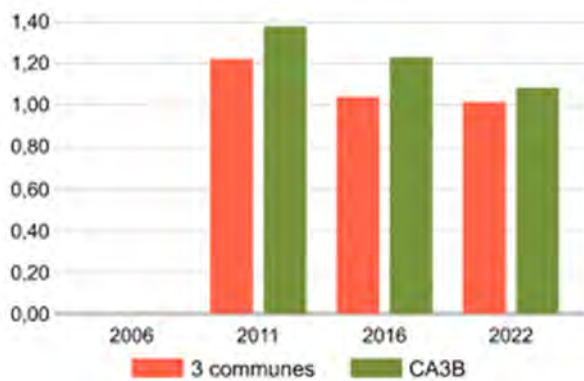
Sur le territoire de l'Unité Urbaine, on compte 2 863 familles avec enfants, soit 33.5% des ménages, dont

- **2 120** Couples
- **743** Familles monoparentales

25.9% des familles avec enfant(s) sont des familles monoparentales (la part intercommunale est de 27%). Les familles monoparentales représentent 8.7% de l'ensemble des ménages du secteur. En nombre elles ont augmenté de 0.5 % depuis 2016, c'est donc assez stable.

Indicateurs jeunesse et vieillissement

Indice de jeunesse



Source : Insee - RP

Indice jeunesse : population de moins de 20 ans / population de 65 ans et plus

Personnes âgées de 75 ans et plus

Indicateurs	3 communes	CA3B
Population de 75 ans et + (%)	11,5 ▲	10,7
Nombre de personnes de 75 ans et +	2 230	14 578

Source : Insee - RP - 2022

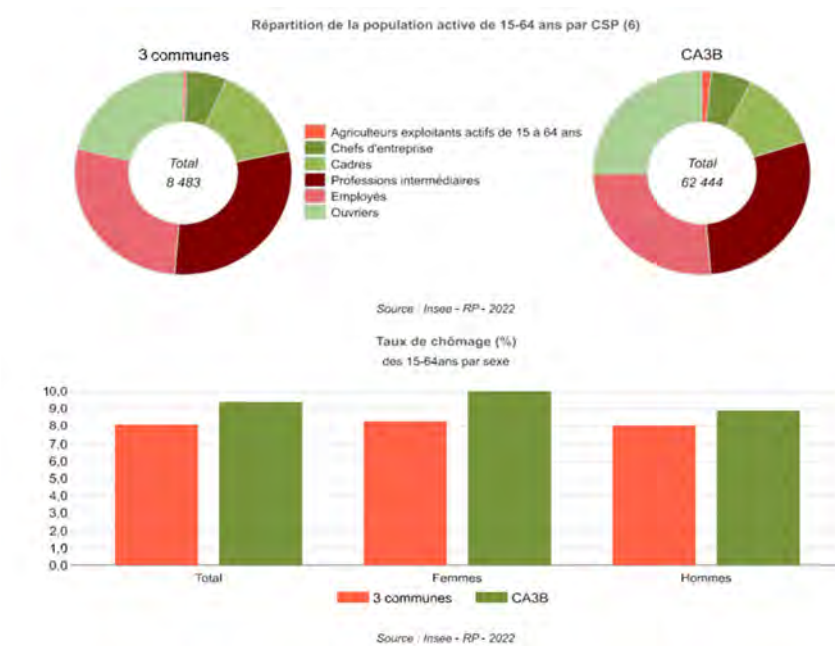
Répartition de la population de moins de 18 ans

Indicateurs	3 communes	CA3B
0 à 2 ans	533	3 969
3 à 5 ans	659	4 575
6 à 10 ans	1 239	8 499
11 à 14 ans	1 046	7 044
15 à 17 ans	805	5 456
Population de moins de 18 ans	4 281	29 543

Source : Insee - RP - 2022

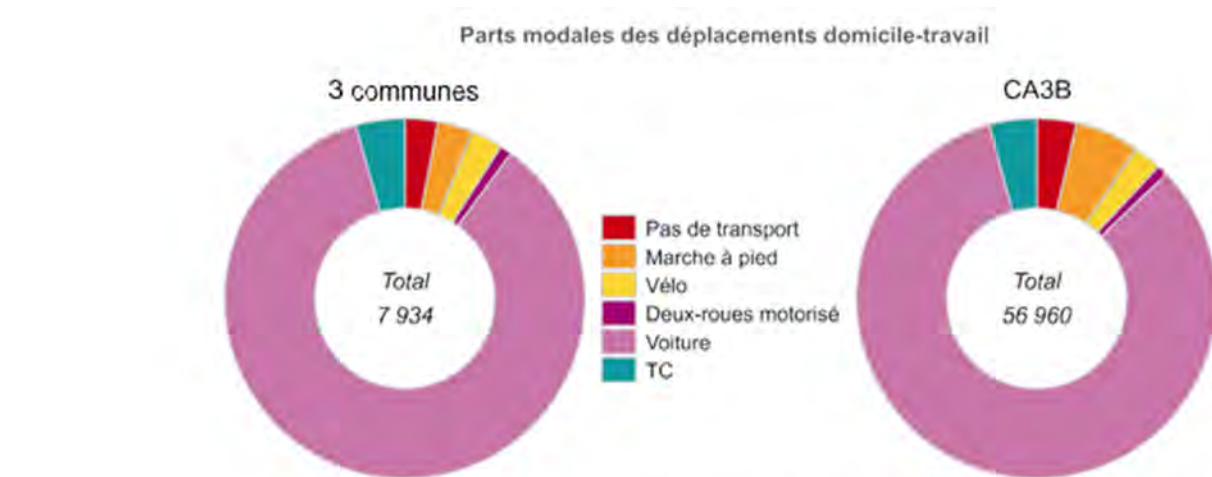
22% de la population a moins de 18 ans. La population de + de 75 ans représente 11.5% de la population totale (10.7 % pour GBA). La population de l'unité urbaine est donc relativement vieillissante.

La population active



La population active se compose majoritairement d'ouvriers et employés, le taux de chômage est relativement bas (8 %).

II.4.2 Mobilité de la population



Source : Insee - RP - 2021

Distance moyenne domicile travail

hors trajets > 150km en km

Indicateurs	3 communes	CA3B
En 2008 (km)	35	1 243
En 2021 (km)	40	1 364
Evol. 2008-2021 (km)	6	121

Source : Insee - RP - Traitement Urbalyon

Les données pour Grand Bourg Agglomération sont issues de la somme des distances moyennes domicile travail par commune.

Actifs occupés de 15 ans ou plus travaillant dans leur commune de résidence

Indicateurs	3 communes	CA3B
Nombre d'actifs travaillant dans leur commune de résidence	1 494	16 699
Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence (%)	18,6	29,5

Source : Insee - RP - 2021

La majorité des déplacements se font en voiture individuelle.

II.4.3 Santé, Démographie médicale

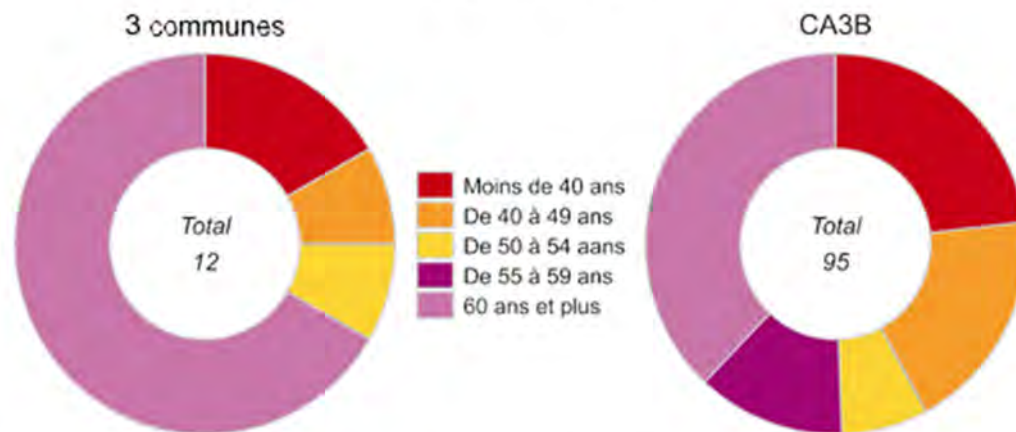
Nombre d'omnipraticiens libéraux présents au 31/12

Indicateurs	3 communes	CA3B
Omnipraticiens libéraux	12	95

Source : CArtoSanté - FNPS - 2024

Les omnipraticiens sont les médecins généralistes y compris les médecins à mode d'exercice particulier (acupuncteurs, homéopathes, allergologues,...)

Répartitions des omnipraticiens libéraux présents au 31/12 par tranche d'âge



Source : CArtoSanté - FNPS - 2024

II.4.4 Offre de services

Petite Enfance

1 EAJE Viriat : 36 places
 1 MC Viriat : 10 places
 1 crèche familiale Viriat : 28 places
 1 MC privée Viriat : 12 places
 1 MC privée Viriat : 11 places
 1 RPE Viriat

1 EAJE St Denis les Bourg : 39 places
 1 RPE St Denis les Bourg

1 EAJE Péronnas : 50 places
 1 MC privée Péronnas : 12 places
 1 RPE Péronnas

Bilan : Viriat = 97 berceaux dont 23 privés et 28 en crèche familiale / St Denis les Bourg 39 / Péronnas = 62 dont 12 privés. Au total pour l'unité urbaine : 198 berceaux + 399 à Bourg en Bresse.



Enfance – Jeunesse



- 1 ALSH VIRIAT : gestion commune
- 1 ALSH PERONNAS : 80 places 3-11 ans, gestion Alfa 3 A
- 1 ALSH ST DENIS : 74 places 3-11 ans, gestion centre social
- 1 PS JEUNES AGORA PERONNAS
- 1 PS JEUNES POLE PYRAMIDE ST DENIS LES BOURG
- 1 PS JEUNES ITINERANTE GBA
- 1 ALSH Jeunes à Viriat :

Parentalité – Animation de la vie sociale

- Centre social Agora Péronnas, dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)
- Centre social Pyramide St Denis les Bourg, dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

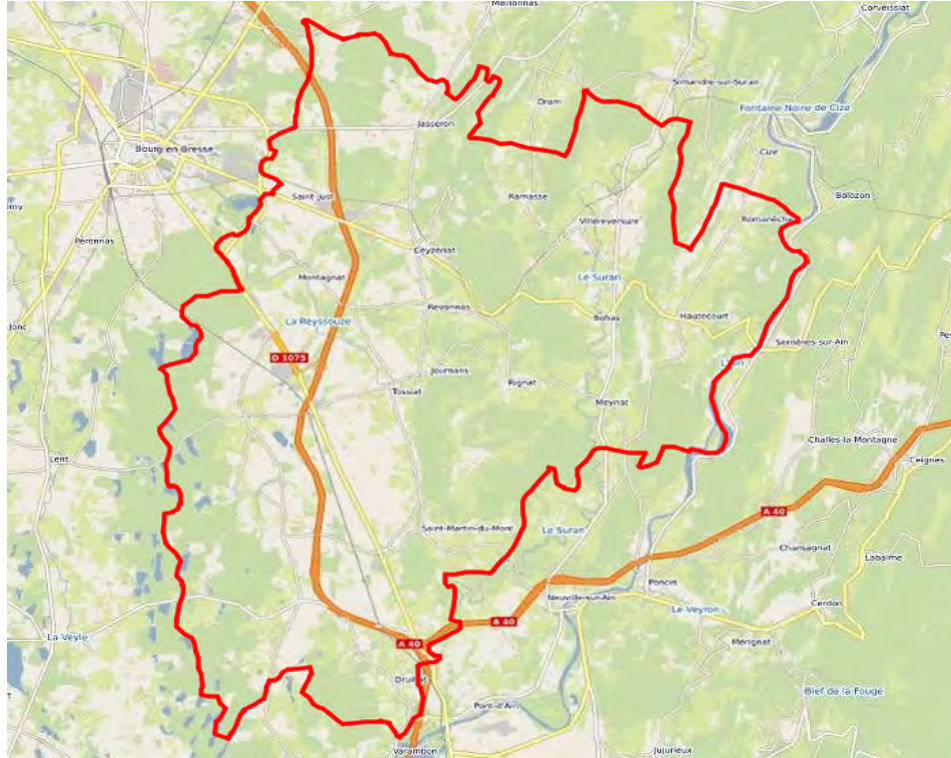
II.5 La conférence Sud Revermont



II. 5.1 Données démographiques

La conférence territoriale Sud Revermont est composée de 16 communes qui regroupent 19 332 habitants (INSEE 2022) soit 14.2 % de la population intercommunale.

Les bassins de vie s'articulent principalement autour de Ceyzériat et St Martin du Mont.



Evolution de la population

Population		
Périodes	Sud Revermont	CA3B
1999	14 289	111 693
2006	15 922	119 633
2011	17 249	126 062
2016	18 479	131 727
2022	19 332	135 794

Source : Insee - RP

Taux d'évolution annuel moyen (%)			
Périodes	Sud Revermont	CA3B	
1999-2006	1,56	0,99	
2006-2011	1,61	1,05	
2011-2016	1,39	0,88	
2016-2022	0,75	0,51	

Source : Insee, recensement de la population

Evolution de la population entre 2 recensements nombre d'habitants			
Périodes	Sud Revermont	CA3B	
1999-2006	1 633	7 940	
2006-2011	1 327	6 429	
2011-2016	1 230	5 665	
2016-2022	853	4 067	

Source : Insee - Recensement de la population

Une

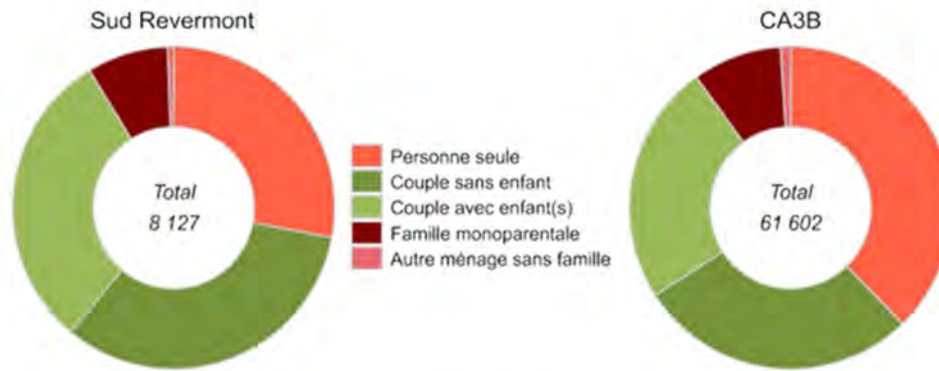


population en hausse, entre 2016 et 2022 la population du territoire a augmenté de 4.6 % (+853 habitants). Cette évolution de population est de + 3 % à l'échelle de l'ensemble de GBA.

Cette hausse est due à un solde naturel et un solde migratoire positifs. L'augmentation de la population est davantage liée à une dynamique d'entrée de population sur le territoire plutôt qu'à l'évolution des naissances.

Composition des ménages

Une part



Source : Insee - RP - 2022

importante des ménages avec enfant(s)

Sur le territoire Sud Revermont, on compte 3 116 familles avec enfants, soit 38% des ménages, dont :

- **2 453** Couples
- **663** Familles monoparentales

21.2% des familles avec enfant(s) sont des familles monoparentales (la part intercommunale est de 27%).

Les familles monoparentales représentent 8.2% de l'ensemble des ménages du secteur. En nombre elles sont augmentées de 1.1 % depuis 2016.

Indicateurs jeunesse et vieillissement



Source : Insee - RP

Indice jeunesse : population de moins de 20 ans / population de 65 ans et plus

Indicateurs	Sud Revermont	CA3B
Population de 75 ans et + (%)	10,0 ▼	10,7
Nombre de personnes de 75 ans et +	1 929	14 578

Source : Insee - RP - 2022

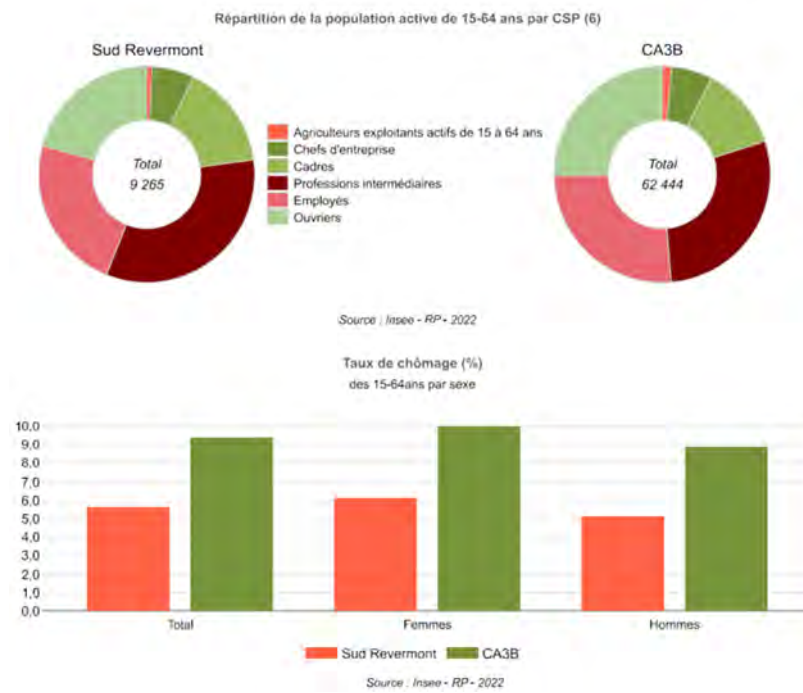
Répartition de la population de moins de 18 ans

Indicateurs	Sud Revermont	CA3B
0 à 2 ans	574	3 969
3 à 5 ans	683	4 575
6 à 10 ans	1 268	8 499
11 à 14 ans	1 111	7 044
15 à 17 ans	818	5 456
Population de moins de 18 ans	4 454	29 543

Source : Insee - RP - 2022

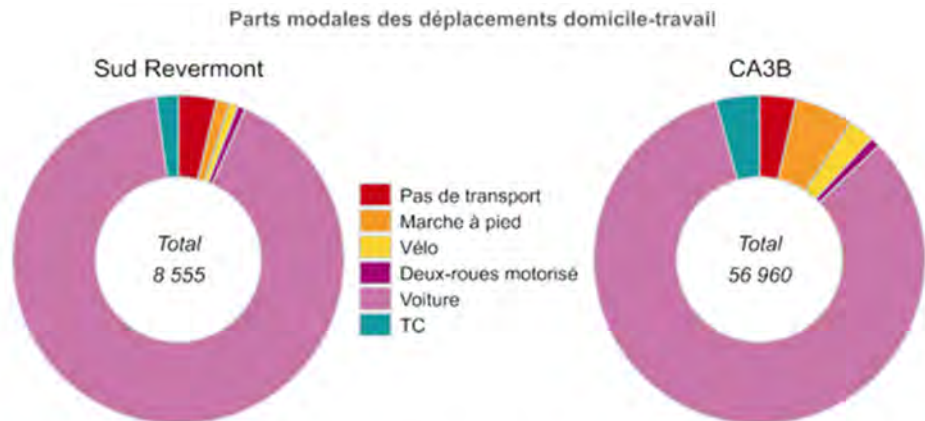
23% de la population a moins de 18 ans. La population de + de 75 ans représente 10 % de la population totale (10.7 % pour GBA). La population de Sud Revermont est donc relativement vieillissante.

Population active



La population active se compose de CSP supérieures et le taux de chômage est bas (5.6%).

II.5.1 Mobilité de la population



Source : Insee - RP - 2021

Distance moyenne domicile travail
hors trajets > 150km en km

Indicateurs	Sud Revermont	CA3B
En 2008 (km)	220	1 243
En 2021 (km)	247	1 364
Evol. 2008-2021 (km)	27	121

Source : Insee - RP - Traitement Urbalyon

Les données pour Grand Bourg Agglomération sont issues de la somme des distances moyennes domicile travail par commune.

Actifs occupés de 15 ans ou plus
travaillant dans leur commune de résidence

Indicateurs	Sud Revermont	CA3B
Nombre d'actifs travaillant dans leur commune de résidence	1 173	15 699
Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence (%)	13.5	29.5

Source : Insee - RP - 2021

La majorité des déplacements se font en voiture individuelle.

II.5.2 Santé et démographie médicale

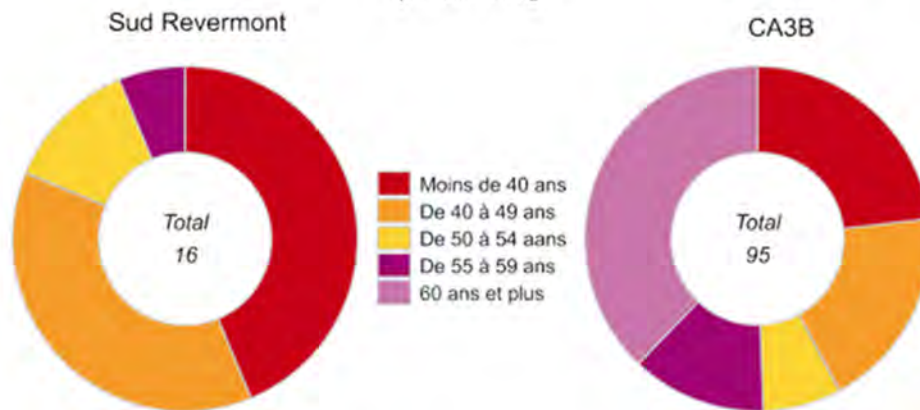
Nombre d'omnipraticiens libéraux présents au 31/12

Indicateurs	Sud Revermont	CA3B
Omnipraticiens libéraux	16	95

Source : CArtoSanté - FNPS - 2024

Les omnipraticiens sont les médecins généralistes y compris les médecins à mode d'exercice particulier (acupuncteurs, homéopathes, allergologues,...)

Répartitions des omnipraticiens libéraux présents au 31/12 par tranche d'âge



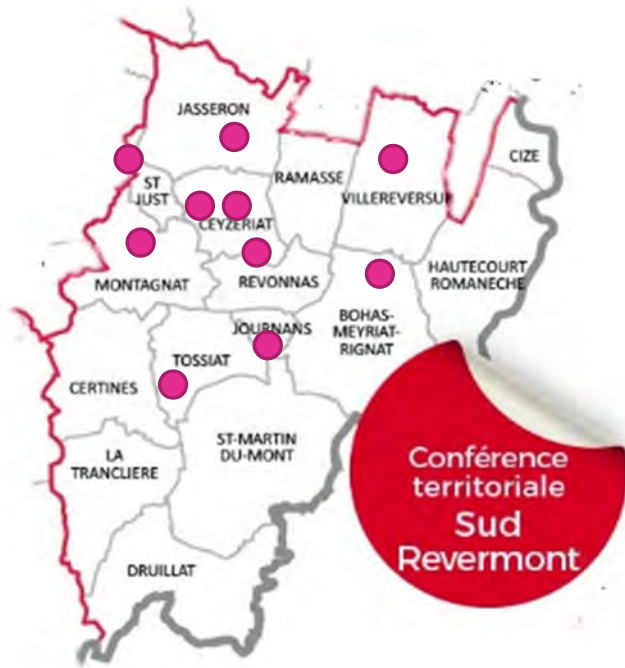
Source : CArtoSanté - FNPS - 2024

II.5.4 Offre de services

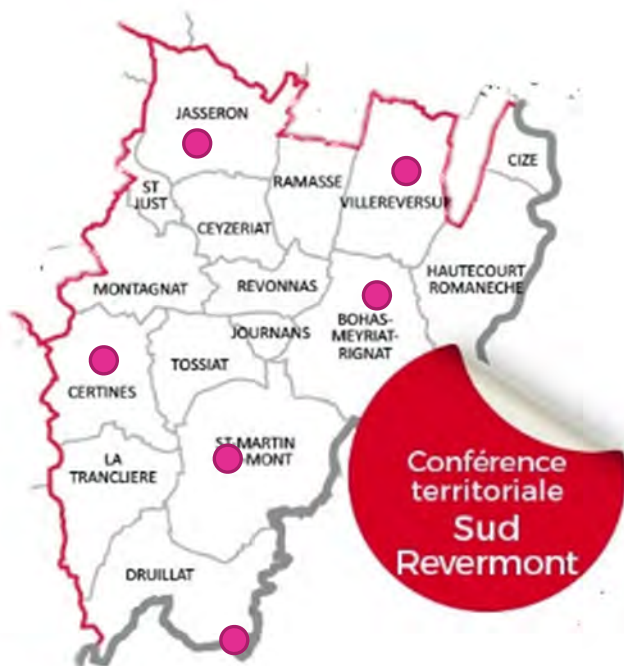
Petite Enfance

- 1 MC privée à Jasseron : 12 places
- 1 MC privée à Journans : 12 places
- 1 EAJE St Just, GBA : 15 places
- 1 EAJE Ceyzériat, GBA : 30 places
- 1 MC privée à Ceyzériat : 10 places
- 1 MC Ceyzériat, Bouvard : 24 places
- 1 MC privée à Bohas : 12 places
- 1 MC privée à Montagnat : 12 places
- 1 MC privée à Tossiat : 12 places
- 1 MC privée à Villereversure : 12 places

Total : 151 berceaux, dont 98 privés.



Enfance – Jeunesse



- 1 ALSH JASSERON : 48 places 3-11 ans, gestion associative
- 1 ALSH VILLEREVERSURE : 48 places 3-11 ans, gestion GBA déléguée ADSEA
- 1 ALSH CERTINES : 60 places, gestion déléguée ADSEA
- 1 ALSH BOHAS MEYRIAT RIGNAT : 24 places (1 semaine en été), gestion déléguée ADSEA
- 1 ALSH ST MARTIN DU MONT : 75 places 3-11 ans, gestion GBA déléguée ADSEA
- 1 ESPACE JEUNES CERTINES, 20 places, gestion GBA déléguée ADSEA

Parentalité – Animation de la vie sociale

Aucun équipement

III ENJEUX DU TERRITOIRE, ANALYSE DU DIAGNOSTIC ET PRIORITÉS

Au vu des données statistiques précitées, les éléments d'analyse et les enjeux par thématique qui se révèlent à l'échelle du territoire de Grand Bourg Agglomération (hors Bourg en Bresse) sont les suivants :

Tendances générales factuelles sur l'ensemble du territoire :

- La population est vieillissante sur l'ensemble du territoire
- Le taux de natalité est en baisse
- Le nombre de jeunes (paradoxalement) est conséquent, notamment Bresse Dombes et Sud Revermont
- Le taux de pauvreté le plus important et le nombre de ressortissants agricoles le plus important se situent sur la conférence territoriale Bresse
- Le nombre de familles monoparentales est en hausse partout, ces familles représentent 7 à 8 % des ménages
- L'évolution de la population est en légère hausse partout,
- L'offre de service petite enfance et enfance jeunesse en terme de taux de couverture est satisfaisante partout, il existe peu d'initiatives favorisant l'inclusion ou le retour à l'emploi, l'accueil de familles plus précaires
- Enfance jeunesse : l'offre jeunesse reste très limitée, l'offre 3-11 ans est satisfaisante voire supérieure à la demande, le modèle économique des associations est à pérenniser
- Les offres parentalité et Animation de la Vie Sociale (AVS) sont très limitées

III.1 Petite enfance

Analyse :

- Au vu de la baisse du nombre de naissances et de l'augmentation du nombre de places privées créées depuis 2021 : le taux de couverture est satisfaisant sur l'ensemble du territoire.
- Toutes les structures (GBA et communes) rencontrent des difficultés de recrutement et de fidélisation des agents
- Les équipements existants (GBA et communes) ont tous une vingtaine d'année et nécessitent des travaux d'entretien, rénovation et ou adaptation aux exigences Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- L'accueil du jeune enfant doit être un levier facilitant le retour à l'emploi
- L'accueil inclusif peut encore être développé et son besoin nécessiterait d'être objectivé
- L'accueil occasionnel est peu perçu comme une réponse possible au besoin de répit des familles ou comme levier pour le retour à l'emploi
- Le nombre d'assistants maternels partant en retraite dans les 5 années à venir est d'un professionnel sur trois. Cette tendance impactera sans doute le besoin d'offre d'accueil.

Enjeux :

- Maintien de l'offre existante,
- Réponse à l'évolution des besoins des familles et des pratiques, déconstruction des idées préconçues "les crèches sont complètes", "l'accueil collectif ce n'est pas pour moi", "je ne travaille pas donc je ne peux pas bénéficier d'une place en crèche" etc
- Développement de l'accueil occasionnel,
- Amélioration de la qualité d'accueil (locaux, projets pédagogiques, accueil inclusif et mixité sociale, développement des partenariats)
- Attractivité des métiers de l'accueil collectif (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, EAJE) et de l'accueil individuel (assistants maternels)
- Création de l'EAJE Simandre sur Suran
- Rénovation et maintenance des bâtiments existants
- Missions des Relais Petite Enfance à ajuster en fonction de l'évolution du nombre d'assistants maternels

- Enrichissement et développement de l'observatoire petite enfance
- Coordination, articulation de l'offre petite enfance du territoire (GBA et communes)

III.2 Enfance Jeunesse

Analyse :

- L'adéquation entre l'offre et la demande est satisfaisante pour les 3-11 ans, certaines structures font part d'une baisse de fréquentation importante. Des signaux de fragilité sont exprimés autant sur les données relatives à la fréquentation qu'au modèle économique associatif.
- L'accueil inclusif reste ponctuel et son besoin nécessiterait d'être objectivé. Davantage d'enfants pourraient profiter des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- L'ALSH peut être une solution au besoin de répit des familles
- L'organisation et l'encadrement de la pause méridienne pose problème pour plusieurs communes en raison des difficultés de comportement de certains enfants, des relations délicates avec les familles, l'accueil des enfants porteurs de handicap n'est pas toujours possible (les Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) intervenant uniquement sur le temps scolaire)
- L'offre destinée à la jeunesse est limitée qu'il s'agisse de l'offre de loisirs ou de l'ensemble des services de prévention qui sont majoritairement situés à Bourg en Bresse (Maison des Adolescents par exemple). Les communes s'interrogent sur cette problématique : que proposer aux jeunes, comment évaluer leurs besoins et y répondre au mieux ? Il convient d'établir un diagnostic plus précis sur cette thématique : état des lieux des services et de l'offre associative existants, attentes et besoins des jeunes et des familles en fonction des tranches d'âge.
- Les communes expriment également la volonté de favoriser l'engagement citoyen des adolescents
- La mobilité est une grande difficulté pour les jeunes
- Les structures rencontrent des difficultés de recrutement et de fidélisation des professionnels.

Enjeux :

- Maintien de l'offre existante
- Amélioration de la qualité d'accueil : rénovation des locaux, accueil inclusif, mise en œuvre des PEDT (Projet Educatif De Territoire)
- Développement de l'accueil inclusif
- Réhabilitation extension de l'accueil de loisirs de Lent
- Fonctionnement associatif à soutenir, pérennité du modèle économique
- Développement / adaptation de l'offre jeunesse : après analyse du besoin réel, développer les partenariats et proposer des actions, services répondant aux problématiques repérées selon les tranches d'âge,
- Soutien à la mobilité

III.3 Parentalité

Quelques éléments préalables issus du référentiel national CAF :

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale.

Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.

Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercé dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu du lien prévu par le droit, l'autorité parentale.

Le soutien à la parentalité constitue une réponse aux attentes que nombre de parents expriment : bénéficier de temps d'échanges entre pairs, faciliter la communication au sein du foyer, accompagner les apprentissages et l'autonomisation de leur enfant, profiter de temps de répit. Les temps de rencontre dédiés aux familles ou les animations comme les "bébés lecteurs" conduites par les bibliothèques sont des actions que les collectivités peuvent mettre en place et développer pour répondre aux besoins précités.

Le soutien à la parentalité c'est aussi une politique de prévention précoce, généraliste, universelle de l'ensemble des risques pesant sur les familles : violences intrafamiliales, décrochage scolaire, troubles de santé spécifiques à l'enfance et à l'adolescence, parcours de délinquance... Elle permet ainsi d'éviter ou de contenir des situations potentiellement appelées à faire l'objet, quelques mois ou années plus tard, d'une prise en charge plus lourde.

Analyse :

- Le nombre de familles monoparentales est en hausse dans toutes les conférences territoriales et notamment sur l'Unité Urbaine
- La précarité et l'isolement des familles augmentent
- Seulement 1 Lieu d'Accueil Enfant Parent existe hors Unité Urbaine, très peu d'actions parents enfants sont proposées pour les plus de 3 ans. Les Centres Sociaux de St Denis les Bourg et Peronnas proposent des temps d'accueil parents enfants qui fonctionnent bien. Des actions ponctuelles de soutien à la parentalité sont organisées par les EAJE, RPE, médiathèques et communes. Pour 2026 une convention a été signée entre GBA et l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) pour expérimenter la mise en place de la Maison des Familles Itinérantes.
- Les parents d'adolescents sont en demande de soutien également
- Concernant l'aide aux devoirs, quelques communes l'organisent avec des personnes bénévoles, seules St Denis les Bourg et Péronnas disposent d'un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), portés par les centres sociaux.

Enjeux

- Développement de l'offre de soutien à la parentalité à chaque âge de l'enfant et plus particulièrement aux étapes charnières et/ou fragilisantes que peuvent traverser les familles
- Renforcer les actions de prévention

III.4 Animation de la Vie Sociale

Quelques éléments préalables :

- le taux pauvreté est de 12.2 % dans l'Ain ; les personnes se sentent de plus en plus isolées, les seniors notamment qui pour certains vivent des situations de mort sociale.

L'animation de la vie locale est une action le plus souvent conduite par les communes qui vise à proposer aux habitants des temps de rencontre festifs majoritairement : accueil des nouveaux arrivants, forum des associations, fêtes patronales, feux d'artifices, etc

Le but est de permettre aux habitants de se rencontrer et de se divertir. Les communes conduisent ponctuellement d'autres actions plus citoyennes : réunions publiques, journées nettoyage du village par exemple. L'action des associations permet une offre de loisirs variée, sportive et culturelle riche.

L'animation de la vie sociale vise ces mêmes objectifs :

- Rompre l'isolement
- Favoriser la rencontre entre les publics et assurer la mixité sociale

Néanmoins l'AVS poursuit des objectifs qui vont au-delà puisqu'elle vise à :

- Repérer les publics les plus fragiles
- Développer une démarche d'aller vers pour impacter les publics les plus éloignés des services et des propositions "classiques"
- Assurer une veille des besoins présents sur le territoire : ex illettrisme, difficultés de mobilité et soutenir l'engagement citoyen, l'implication des habitants (incubateur de projets)
- Favoriser l'entraide entre habitants et soutenir le bénévolat
- Faciliter les échanges entre pairs
- Proposer des actions avec des objectifs plus spécifiques : ex autonomiser les habitants pour leurs déplacements et leurs démarches, développer l'accès à la culture, favoriser l'inclusion, proposer des ateliers cuisine ou de sensibilisation autour de l'alimentation, la consommation énergétique etc
- Garantir des actions régulières et être lieu ressource pour les publics
- Faciliter l'accès aux droits
- Soutenir voire coordonner la dynamique partenariale (institutionnelle et associative)

Les acteurs présents qui répondent pour partie à ces objectifs : les équipements d'AVS (centres sociaux et espaces de vie sociale, 3 équipements sur le territoire), mais aussi les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), les Maisons France Service, les conseillers numériques, les bibliothèques, le tiers lieu.

Analyse :

- Hors Unité Urbaine et Ville de Bourg en Bresse, il existe un seul Espace de Vie Sociale à St Julien sur Reyssouze (conférence territoriale Bresse). Celui de La Fabrique en Revermont qui était situé à Simandre sur Suran (conférence Bresse Revermont) a cessé son activité en 2025.
- Malgré une offre associative très riche sur chaque conférence les publics les plus éloignés des services ou associations n'osent pas franchir les portes des actions ou services proposés et peuvent se sentir isolés.
- Les structures d'animation de la vie sociale ont une vocation plus large que celle du loisirs, il s'agit de créer du lien entre les habitants, favoriser la mixité sociale, soutenir les plus fragiles, entre autres.
- On note également une hausse globale de la précarité sur le territoire et notamment sur le secteur Bresse Nord.
- La mobilité est un frein majeur.

Enjeux :

- Développement de l'offre d'animation de la vie sociale en soutenant les actions d'entraide entre habitants, en proposant des actions qui visent différents publics et prennent en compte les difficultés de mobilité.

III 5 Axes transversaux

- Adaptation du diagnostic par conférence et par thématiques
- Mobilité
- Travail en réseau / partenariats liste des réseaux existants
- Collaboration communes – GBA – ville de Bourg en Bresse à renforcer autour des préoccupations communes (ex attractivité des métiers)

ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE COMPETENTE

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE		Soutenu Financièrement par la collectivité compétente
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	
EAJE PSU	Multi Accueil CARAM'BOLE 1 Chemin de Garavand, 01370 BENY	GBA
	Multi Accueil de Ceyzériat Place du 19 Mars 1962, 01250 Ceyzériat	GBA
	Multi Accueil Les P'tits Biscuits 20 Avenue du Revermont, 01250 Ceyzériat	GBA 8 places
	Multi-Accueil Câlines et Trotinettes 53 Route de Curtafond, 01310 Confrançon	GBA
	Micro-crèche Car'Hibou 46 Impasse Car'Hibou, 01270 Domsure	GBA
	Multi-Accueil A P'tits Pas 200 Rue Charrière Basse, 01340 Montrevel en Bresse	GBA
	Multi-Accueil Le Logis des Marmousets 69 Rue Jean Monnet, 01960 Péronnas	Commune de Péronnas
	Multi-Accueil 1,2,3 Frimousses 137 Place de la Mairie, 01310 Polliat	Commune de Polliat
	Multi-Accueil Bout'Chou 150 Allée des Sports, 01000 St Denis-lès-Bourg	Commune de Saint Denis-lès-Bourg
	Multi-Accueil Pom'Cannelle 180 Allée des Ecoliers 01370 St Etienne du Bois	GBA
	Multi-Accueil de St Just 357 Chemin de l'école, 01250 Saint Just	GBA

	Multi-Accueil Le Jardin des Libellules 120 Rue de la Gendarmerie, 01560 St Trivier de Courtes	GBA
	Multi-Accueil Main dans la Main Cité des enfants, 79 Chemin de Thévenon, 01440 Viriat	Commune de Viriat
	Crèche Familiale Premiers Pas Cité des enfants, 79 Chemin de Thévenon, 01440 Viriat	Commune de Viriat
	Micro-crèche petit à petit 171 Avenue de Mâcon, 01440 Viriat	Commune de Viriat
EAJE Micro-crèche Paje	Micro-crèche La Maison de Pilou 255, Rue de l'Eglise, 01340 Attignat	
	Micro-crèche Les Petits Bourdons 244, Route de Neuville, 01250 Bohas-Meyriat-Rignat	
	Micro-crèche Ceyzé Mômes 588, chemin de la Charbonnière, 01250, Ceyzériat	
	Micro-crèche Le Ciel Bleu Des Cherubins 18 impasse des Rongeuses Lotissement les Charmoux, 01270 Coligny	
	Micro-crèche Pas A Pas 37 chemin de Vicignat, 01250 Jasseron	
	Micro-crèche Pas A Pas Impasse des Hannetons, 01250 Journans	
	Micro-crèche Pouces Poussettes Rue de la Poste, 01240 Lent	
	Micro-crèche l'Enfantine ZA Les Métrillots, 01250 Montagnat	
	Micro-crèche La Crèche Nature 101, rue du 6 juin 1944, 01630 Péronnas	
	Micro-crèche L'Enfantine	

	185 rue du Pré Vulin 01310 Polliat	
	Micro-crèche Le Bois des Chérubins 45 chemin de la Bergaderie 01370 St Etienne du Bois	
	Micro-crèche l'Arbre Ô Doudous 92 impasse du Châtelard 01310 St Rémy	
	Micro-crèche La Maison du Pilou Tossiat 40 Route d Certines 01250 Tossiat	
	Micro-crèche Les Chérubins du Revermont 118 Chemin du Mas Groboz 01370 Val Revermont	
	Micro-crèche Vallée Mômes 102 Route de Neuville 01250 Villereversure	
	Micro-crèche Côté Momes ADMR 117 Rue des Vareys 01440 Viriat	
	Micro-crèche Les Crèches de Louise et Martin 44 impasse de la forêt 01440 Viriat	
Maisons d'assistants maternels	MAM Graine de Vie 23 impasse Danton, 01250 Jasseron	
Services d'accueil au domicile des parents		
RPE	RPE La Roulinotte Lieu-dit Le Cotillon- Centre de Loisirs Arc-En- Ciel, 01240 Certines	GBA
	RPE de Ceyzériat Place du 19 Mars 1962, 01250 Ceyzériat	GBA
	RPE Le Jardin Enchanté 200 rue Charrière Basse, 01340 Montrevel en Bresse	GBA
	RPE Gribouille 66 Rue de la Grange Magnien, 01960 Péronnas	Commune de Péronnas
	RPE des 3 Lut'Ains	Commune de Polliat

	137 Place de la Mairie, 01310 Polliat	
	RPE Bout'Chou 150 Allée des Sports, 01000 St Denis-Lès-Bourg	Commune de St Denis-Lès-Bourg
	RPE Les Petits Petons 120 Rue de la Gendarmerie, 01560 St Trivier-de-Courtes	GBA
	RPE CaRAMel 1 Rue des Mousserons, 01370 Val Revermont	GBA
	RPE de Viriat 79 Chemin de Thevenon, 01440 Viriat	Commune de Viriat
Structures mettant en place des dispositifs passerelles		
LAEP	LAEP Les Badabulles 200 Rue Charrière Basse, 01340 Montrevel en Bresse	GBA
Maison des 1000 premiers jours / Maison des parents		
Actions de soutien à la parentalité		
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	Périscolaire de Bohas-Meyriat-Rignat 341 Route de Collonges - Le Village, 01250 Bohas-Meyriat-Rignat	GBA
	Périscolaire Arc-En-Ciel Les Jallatieres, 01240 Certines	Oui
	Périscolaire Jasseron 138 Rue Jules Manissier, 01250 Jasseron	Oui
	Périscolaire Bulles De Sourires 125 Route Du Farget, 01160 St Martin Du Mont	GBA
	Périscolaire Villereversure 1 Place De La Mairie, 01250 Villereversure	GBA
	Extrascolaire Bohas-Meyriat-Rignat	GBA

	341 Route De Collonges, 01250 Bohas Meyriat Rignat	
	Extrascolaire Arc En Ciel Certines Les Jallatieres, 01240 Certines	GBA
	Extrascolaire Bulles De Sourires 125 Route Du Farget, 01160 St Martin Du Mont	Oui
	Extrascolaire Villereversure 1 Place De La Mairie, 01250 Villereversure	GBA
	Extrascolaire Les P'tits Coquinois 150 Chemin Des Ecoliers, 01270 Coligny	Oui
	Périscolaire Les P'tits Coquinois 150 Chemin Des Ecoliers, 01270 Coligny	Oui
	Périscolaire Graines De Malice Impasse Des Ecoles, 01240 Dompierre Sur Veyle	Oui
	Extrascolaire Graines De Malice 87 Rue Des Ecoles, 01240 Lent	Oui
	Périscolaire Graines De Malice 87 Rue Des Ecoles, 01240 Lent	Oui
	Extrascolaire Calypso Péronnas 105 Allee Des Erables, 01960 Péronnas	Oui
	Périscolaire Calypso 105 Allee Des Erables 01960 Péronnas	Oui
	Extrascolaire La Cabane Des Cop'ains 137 Place De La Mairie, 01310 Polliat	Oui
	Périscolaire La Cabane Des Cop'ains 137 Place De La Mairie, 01310 Polliat	Oui
	Périscolaire Graines De Malice 22 Rue Des Ecoles, 01960 Servas	Oui
	Périscolaire Graines De Malice 215 Rue De La Mairie, 01960 Saint André Sur Vieux Jonc	Oui
	Extrascolaire La Treffortine	Oui

1 Allée Des Ecoliers, 01370 Val-Revermont	
Périscolaire La Treffortine 1 Allée Des Ecoliers 01370 Val-Revermont	Oui
Extrascolaire Etoile Du Matin 615 Rue Charles Robin, 01250 Jasseron	
Périscolaire Etoile Du Matin 615 Rue Charles Robin, 01250 Jasseron	
Périscolaire Copain Copine 56 Route De Curtafond, 01310 Confrançon	Oui
Extrascolaire Copain Copine 56 Route De Curtafond, 01310 Confrançon	Oui
Extrascolaire Les Marmoz 52 Rue Du 19 Mars 1962, 01851 Marboz	Oui
Périscolaire Les Marmoz 52 Rue Du 19 Mars 1962, 01851 Marboz	Oui
Extrascolaire Club des Petits Loups 157 Route De Montrevel, 01340 Saint Didier d'Aussiat	Oui
Périscolaire Club des Petits Loups 157 Route De Montrevel, 01340 Saint Didier d'Aussiat	Oui
Extrascolaire de St Etienne Du Bois 130 Allée Des Ecoliers, 01370 St Etienne Du Bois	Oui
Périscolaire de St Etienne Du Bois 130 Allée Des Ecoliers, 01370 St Etienne Du Bois	Oui
Extrascolaire Mille Et Un Loisirs 529 Rue De L'Eglise 01340, Attignat	Oui
Périscolaire Sucre D'orge 247 Rue Du Stade, 01340 Foissiat	Oui
Extrascolaire Sucre D'orge 247 Rue Du Stade, 01340 Foissiat	Oui
Périscolaire de Béréziat GBA (ex TAP)	Oui

Ecole primaire de Béréziat	
Périscolaire de Bresse-Vallons GBA (ex TAP) 5 Place du marché, 01340 Bresse-Vallons	Oui
Périscolaire de Marsonnas GBA (ex TAP) Ecole Primaire de Marsonnas	Oui
Extrascolaire Part'âge 200 Rue Charriere Basse, 01340 Montrevel En Bresse	Oui
Périscolaire Part'âge 200 Rue Charriere Basse 01340 Montrevel En Bresse	Oui Ex-TAP + mercredis
Périscolaire Commune d'Attignat 529 Rue De L'Eglise, 01340 Attignat	Oui
Périscolaire Les Petits Benyeurs 4 Place De La Mairie 01370 Beny	Oui
Périscolaire Commune de Bresse Vallons Rue De L'Eglise , 01340 Cras Sur Reyssouze	Oui
Périscolaire Les Eglantines Place De Catalina 01310 Buellas	Oui
Périscolaire Commune de Jayat Chemin de l'Ecole, 01340 Jayat	Oui
Périscolaire Commune de Malafretaz 167 Rue du Centre, 01340 Malafretaz	Oui
Périscolaire Commune de Montrevel En Bresse 200 Rue Charrière Basse 01340 Montrevel En Bresse	Oui
Extrascolaire Commune De Viriat 45 Rue Des Anciens Combattants, 01440 Viriat	Oui
Périscolaire Commune De Viriat 45 Rue Des Anciens Combattants 01440 Viriat	Oui
Extrascolaire Centre Foot Vacances Rue De La Chartreuse, 01960 Péronnas	Non

	Periscolaire Pôle Pyramide Allée des écoliers, 01000 St Denis lès Bourg	Oui
	Extrascolaire Pôle Pyramide Allée des écoliers, 01000 St Denis lès Bourg	Oui
	Périscolaire Tout Feu Too Fun 250 Grande Rue, 01560 Saint Jean Sur Reyssouze	Oui
	Extrascolaire Tout Feu Too Fun 250 Grande Rue, 01560 Saint Jean Sur Reyssouze	Oui
	Périscolaire Tous En Vadrouille 120 Rue De La Gendarmerie, 01560 Saint Trivier De Courtes	Oui
	Extrascolaire Tous En Vadrouille 120 Rue De La Gendarmerie 01560 Saint Trivier De Courtes	Oui
Accueils Adolescents	Ados Arc-En-Ciel de Certines Lieu-dit Le Cotillon, 01240 Certines	GBA
	Ados Montrevel en Bresse 200 Rue Charrière Basse, 01340 Montrevel en Bresse	GBA
	Ados St Trivier-de-Courtes 234 Rue de l'Ancien Collège, 01560 St-Trivier-De-Courtes	GBA
	Ados de Val Revermont 12 Place du Champ de Foire, 01370 Val Revermont	GBA
	Ados Commune de Viriat 45 Rue des anciens combattants, 01440 Viriat	Commune de Viriat
Structures Jeunesse	PS Jeunes Centre social Agora 89 Rue de la Poste, 01960 Péronnas	Commune de Péronnas
	PS Jeunes itinérant GBA 200 Rue Charrière Basse, 01340 Montrevel en Bresse	GBA

	PS Jeunes Pôle Pyramide 120 Rue des Ecoles, 01000 St Denis-lès-Bourg	Commune de St Denis-lès-Bourg
CLAS	2 collectifs CS Agora 89 Rue de la Poste, 01960 Péronnas	
	2 Collectifs CS Pôle Pyramide 120 Rue des Ecoles 01000 St Denis Lès Bourg	
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	Centre social Agora 89 Rue de la Poste, 01960 Péronnas	Commune de Péronnas
	Centre social Pôle Pyramide 120 Rue des Ecoles 01000 St Denis Lès Bourg	Commune de St Denis Lès Bourg
	EVS La Grange aux Parapluies 825 Route de la Baisse 01560 St Julien sur Reyssouze	
Autres :		

Plan d'action

Enjeux	Objectifs opérationnels	Fiche action	Pilote
PETITE ENFANCE			
Maintenir l'offre d'accueil existante et répondre à l'évolution des besoins des familles dans un contexte démographique nouveau	- Maintenir le nombre de places d'accueil collectif - Analyser l'offre d'accueil existante et renforcer le maillage territorial = se doter d'outils d'analyse et de partage d'information + favoriser les mutualisations entre structures, coordonner l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire (projets communes, formations, etc.)	Création EAJE Simandre-sur-Suran 12 places	GBA équipements
		Installation d'une Maison d'Assistants Maternelles	Commune de Viriat
		Mise en place du Schéma de Maintien et de Développement de l'offre d'accueil Enrichissement et développement observatoire de la petite enfance	GBA coordination+ communes GBA / CD 01
Améliorer la qualité de l'offre d'accueil et répondre à l'évolution des besoins des familles	- Faciliter l'accueil du jeune enfant pour simplifier l'accès ou le retour à l'emploi	Expérimentation du renforcement de l'accueil d'enfants de demandeurs d'emploi	CD01 ? / GBA / France Travail
Renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance, accueil collectif et individuel	- Valoriser les métiers de la PE - Garantir le bien-être des agents PE - Favoriser les évolutions professionnelles	Plan d'action interne développé sur 3 axes : la communication/ la structuration RH / adaptation des locaux	GBA équipements

Enjeux	Objectifs opérationnels	Fiche action	Pilote
ENFANCE JEUNESSE			
Améliorer la qualité de l'offre d'accueil et répondre à l'évolution des besoins des familles	- Etablir un diagnostic de l'offre d'accueil et de services jeunesse - Favoriser l'accueil inclusif et social - Garantir aux familles et aux équipes des locaux adaptés et fonctionnels	Etude de besoins	GBA coordination
		Réhabilitation ALSH Lent	Lent + 3 communes (Saint-André-sur-Vieux-Jonc, Servas, Dompierre-sur-Veyle)
	- Coordonner l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire	Coordination enfance jeunesse, réseau partenarial	GBA coordination
Développer et adapter l'offre de loisirs et de services en faveur de la jeunesse	- Adapter l'offre existante aux besoins des jeunes - Développer l'offre existante - Créer des instances d'implication citoyenne pour les jeunes	Projet coopératif Bresse : développement d'une programmation itinérante grâce à une coordination jeunesse et une plus grande implication des jeunes	MRJC / Grange aux parapluies / Ecrin / Mission Locale / GBA
		ALSH jeunes Attignat	Attignat
		ALSH jeunes Marboz	Marboz
		Conseil Local Jeunes en Bresse	
		Projet jeunes / Conseil municipal des jeunes	Coligny
Faciliter la mobilité des jeunes	- Permettre aux jeunes d'être plus autonomes dans leurs déplacements	Projet coopératif Bresse : s'inspirer du dispositif "Bougeons futé" pour modifier les usages des jeunes	
		"Savoir Rouler A Vélo" (autonomiser les jeunes dans leurs déplacements et rassurer les familles)	IEN + GBA + partenaires

Enjeux	Objectifs opérationnels	Fiche action	Pilote
PARENTALITE			
Développer et renforcer l'offre de soutien à la parentalité	- Proposer un programme de renforcement des compétences parentales - Développer les actions au sein des structures PE - Mettre en place des espaces d'échanges entre les parents - Développer les actions parents-ados	Programme « Ces années incroyables »	Prado + CD 01
		Développement des actions au sein des structures petite enfance	GBA équipements
		Lieu Accueil Enfants Parents itinérant	Communes unité urbaine
		Le Cocon des Familles, association	Saint-Didier-d'Aussiat
Sensibiliser et former les personnels au soutien à la parentalité et à la co-éducation	- Proposer des formations autour de la coéducation et du soutien à la parentalité aux agents petite enfance et enfance jeunesse - Proposer des temps d'analyse des pratiques professionnelles aux agents enfance jeunesse	Programme de formation co-éducation pour les agents péri et extrascolaires	GBA + associations + communes + SIVOS
Renforcer les actions de prévention	- Développer et renforcer les actions de prévention en partenariat - Faciliter l'expression de la parole des enfants victimes de violences intrafamiliales	Maison des Familles itinérantes	UDAF + GBA
		Installation de boîtes papillon et sensibilisation des professionnels et des enfants sur les procédures d'information préoccupantes	Coligny, Marboz, Saint-Didier-d'Aussiat, CD 01 et autres partenaires

Enjeux	Objectifs opérationnels	Fiche action	Pilote
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE			
Accompagner, inciter les habitants à oser faire le premier pas pour fréquenter les services et actions existantes	- Soutenir les actions d'entraide entre habitants - Proposer des actions qui favorisent la mixité sociale et incitent les publics à oser faire le premier pas	Etude relative au transport d'utilité sociale	GBA
		Développement du dispositif ESOSE (Et Si On Sortait Ensemble)	Grange aux parapluies, Ecrin
		Mobilisation des CCAS	GBA coordination + communes
Développer l'offre d'animation de la vie sociale	- Créer des équipements d'animation de la vie sociale	Espace de vie sociale Saint André sur Vieux Jonc	Saint-André-sur-Vieux-Jonc
		Espace de vie sociale Val Revermont	Val-Revermont
		Evolution ludothèque associative de Coligny	Association Pactes
		Maison des Séniors Viriat	Viriat
Promouvoir une offre d'animation de proximité pour tous les publics en mobilisant les acteurs du territoire, valorisant et articulant l'offre existante	- Construire un réseau avec les structures existantes - Coordonner les actions mises en place et mutualiser les ressources entre structures, organiser des projets communs - Développer les actions de communication partenariale	Réseau partenarial Bresse issu du projet coopératif Projets partenariaux autour de la semaine petite enfance et la semaine bleue à l'échelle de la conférence Bresse	GBA coordination GBA équipements + partenaires
		Mise en œuvre d'outils de communication : portes ouvertes, émission radio, agendas, etc.	GBA équipements + partenaires

Enjeux	Objectifs opérationnels	Fiche action	Pilote
AXES TRANSVERSAUX			
Adapter le diagnostic par conférence et par thématiques	- Proposer une méthode de concertation par conférence en associant les partenaires pertinents	Définition d'un plan d'action par conférence avec méthodologie participative	GBA coordination
Adapter l'accueil de l'enfant au changement climatique	- Adapter les locaux et les fonctionnements au changement climatique	Planification de la rénovation énergétique des équipements	GBA équipements et communes
		Végétalisation des cours de crèches	GBA équipements
		Mise en place d'une procédure d'accueil spécial canicule dans les différents lieux de vie de l'enfant	GBA équipements
Favoriser la mobilité	- Améliorer la lisibilité de l'offre Rubis - Travailler sur les usages des habitants, les inciter à utiliser davantage l'offre existante - Mettre en place un transport d'utilité sociale	Projet « Bougeons Futé » (Conseil de développement)	
		Etude de mise en place d'un TUS en Bresse	GBA + partenaires
Favoriser l'accueil inclusif et social	- Créer les conditions permettant l'accueil de tous les enfants	Formation des équipes	GBA + communes
		Communication auprès des familles	GBA + communes + CAF + CD 01
Animer des réseaux partenariaux	- Animer des réseaux partenariaux par thématiques et/ou conférence	Structuration et animation de réseaux	GBA coordination

SCHEMA DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

METHODE ET ANALYSE

Méthode :

Dans le cadre de la loi relative au Service Public Plein Emploi et en lien avec le Schéma Départemental des Services aux Familles, il est convenu qu'un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil petite enfance soit inclus à la Convention Territoriale Globale.

Ce schéma concerne l'ensemble du territoire de Grand Bourg Agglomération (hors Bourg en Bresse) et permet d'établir un état des lieux de l'offre existante et de définir des orientations pluriannuelles correspondant à la durée de la CTG.

Le travail conduit s’est appuyé sur la mission d’observatoire des Relais Petite Enfance pour établir un recensement pour l’année 2025 du nombre de places d’accueil collectif et individuel ainsi que du nombre d’enfants.



Concernant les éléments de prospective, pour les années 2026 à 2030, la CAF a transmis un taux d'évolution annuelle qui a été appliqué aux données suivantes :

- Le nombre de places chez les assistants maternels
- Le nombre d'assistants maternels
- Le nombre d'enfants de moins de 3 ans.

Outre le diagnostic quantitatif, les communes et l'agglomération ont défini des orientations pluriannuelles en terme de ressources humaines, de création et ou rénovation d'équipements.

Précautions d'interprétation

La natalité est en baisse sur l'ensemble du territoire.

Au vu de la baisse du nombre de naissances et de l'augmentation du nombre de places privées créées depuis 2021 : le taux de couverture est satisfaisant sur l'ensemble du territoire jusqu'à 2030.

Néanmoins, deux indicateurs majeurs peuvent impacter cette tendance et il est impossible de les quantifier de manière certaine aujourd'hui :

- L'évolution du nombre d'assistants maternels et donc de places en accueil individuel. L'accueil individuel est le mode d'accueil utilisé par 57 % des familles. Le nombre d'assistants maternels partant en retraite dans les cinq années à venir est d'un professionnel sur trois.
- La pérennité de l'offre d'accueil privée.

Schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil petite enfance

**Territoire Grand Bourg Agglomération
sauf Bourg-en-Bresse**

2025 à 2030

MAJ 21 juillet 2026

TERRITOIRE GBA HORS BOURG EN BRESSE

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs de maintien et de développement de l'offre d'accueil						
Nb places en EAJE PSU	390	385	381	393	393	393
Nb places en EAJE Paje	35	33	33	33	33	33
Nb places en EAJE en secteur privé	168	168	168	168	168	168
Nb place en Garde à domicile	12	12	12	12	12	12
Nb de places en Mam	12	12	12	24	24	24
Nb de places en Ass Mat avec évolution annuelle	1 353	1 304	1 257	1 212	1 170	1 129
Nb de dispositif en Classe Passerelle	-	-	-	-	-	-
Nb Etp en RPE	8,1	8,1	8,1	8,1	8,1	8,1
Nb Ass Mat avec une évolution annuelle	394	379	366	352	340	328
Total du Nb de place avec évolution en N	1 958	1 902	1 851	1 830	1 788	1 747
Nb enfants de- 3ans avec évolution annuelle	2 536	2 473	2 413	2 356	2 301	2 248
Taux de Couverture tous mode d'accueil	77,21%	76,88%	76,68%	77,68%	77,69%	77,73%

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES
TERRITOIRE GBA HORS BOURG EN BRESSE
PRESENTATION PAR CONFERENCE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210104519-20260922-D220926-04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2026
Affichage : 29/09/2026

	Conférence	2025		2026		2027	2028	2029	2030		
QUALITE D'ACCUEIL DES FAMILLES ET DES ENFANTS											
Besoins en matière d’emplois et de compétences pour répondre aux projections	Unité urbaine sauf Bourg-en-Bresse			Péronnas : Réflexion sur la réalisation d'un audit global organisationnel et financier sur l'ensemble des services relevant de la compétence petite enfance							
	Bresse Dombes	besoin de 4,89 ETP à l'heure actuelle crèche de Polliat		besoin de 4,89 ETP à l'heure actuelle crèche de Polliat	A revoir en fonction des heures facturées						
	Sud Revermont	travail autour de l'attractivité des métiers de la PE		travail autour attractivité métiers de la petite enfance : réflexion sur recrutement fidélisation agents qualité et bien être au travail							
	Bresse										MC Confrançon: mise aux normes suite nouveau décret avec embauche responsable à 0,5 ETP
	Bresse Revermont										MC domsure: mise aux normes suite nouveau décret avec embauche responsable à 0,5 ETP
Les dispositifs, les partenariats et les actions à maintenir ou à développer pour répondre aux difficultés spécifiques rencontrées par les familles	Unité urbaine sauf Bourg-en-Bresse			Projet LAEP: Réflexion sur la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un LAEP commun itinérants sur les communes de l'Unité Urbaine							
	Bresse Dombes			Relation CAF Relation mairie Analyse de la pratique formations							
	Sud Revermont	GBA : Semaine nationale petite enfance. Ateliers enfant/parent actions soutien à la parentalité	GBA Semaine nationale petite enfance. Ateliers enfant/parent actions soutien à la parentalité Création film pour valoriser compétences professionnelles et améliorer info aux familles	GBA Semaine nationale petite enfance. Ateliers enfant/parent Actions soutien à la parentalité Mise en place portes ouvertes dans tous les équipements Biennale de l'inclusion / partenariat avec musiciens et IME Handas Création gazette des familles							
	Bresse										
	Bresse Revermont										
Les modalités d’accompagnement des personnes physiques ou morales qui accueillent le jeune enfant en matière de qualité d’accueil	Unité urbaine sauf Bourg-en-Bresse										
	Bresse Dombes	Polliat : Réunions équipe 1 fois par mois 3journées pédagogiques	Polliat : Réunion équipe, réunion flash journées pédagogiques formation								
	Sud Revermont	GBA Réunion de service petite enfance : 1/ mois réunion responsables EAJE : 1/mois Réunion équipes 1/mois GAP équipe 6 à 8 /an GAP responsables : 10/An Formation continues régulières Journées pédagogiques 2 à 3 / an accompagnement pour concours et VAE	GBA Réunion de service petite enfance : 1/ mois réunion responsables EAJE : 1/mois Réunion équipes 1/mois GAP équipe 6 à 8 /an GAP responsables : 10/An Formation continues régulières Journées pédagogiques 2 à 3 / an accompagnement pour concours et VAE mise en place de visite auto contrôle	GBA Réunion de service petite enfance : 1/ mois réunion responsables EAJE : 1/mois Réunion équipes 1/mois GAP équipe 6 à 8 /an GAP responsables : 10/An Formation continues régulières Journées pédagogiques 2 à 3 / an accompagnement pour concours et VAE mise en place de visite auto contrôle Avenant au règlement de fonctionnzement sur la qualité accueil							
	Bresse										
	Bresse Revermont										
PROJET DE RENOVATION ET D'INVESTISSEMENT											
	Unité urbaine sauf Bourg-en-Bresse			Péronnas : Mise aux normes batimentaires conformément au nouveau référentiel							
				Viriat : Restructuration du pôle petite enfance dans la cité des enfants	Viriat MC de la Neuve : Rénovation et adaptation au changement climatique création de 2 places supplémentaires	Viriat Adaptation au changement climatique de la cour du multiaccueil et de la toiture du jardin d’hiver					
	Bresse Dombes	Polliat rénovation buanderie	Polliat transfert de cuisine création biberonnerie								

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES
TERRITOIRE GBA HORS BOURG EN BRESSE
PRESENTATION PAR CONFERENCE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210104519-20260922-D220926-04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2026
Affichage : 29/09/2026

	Conférence	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
QUALITE D'ACCUEIL DES FAMILLES ET DES ENFANTS								
Les projets d’investissements en matière de rénovation et d’entretien d’équipements , de services et de modes d’accueil du jeune enfant	Sud Revermont		EAJE de St Just mise aux normes suite contrôle PMI + rénovation énergétique					GBA Rénovation crèche Ceyzériat Adaptation aux changements climatiques + débitumisation cour
	Bresse			GBA Rénovation crèches (Montrevel en Bresse, St Trivier de Courtes et Confrançon) Adaptation au chgement climatique + débitumisation cour				
	Bresse Revermont		MC Domsure création bureau pour la responsable suite décret 1er juin 2025	GBA : rénovation/réparation crèche de Béný	GBA Rénovation crèche St Etienne du Bois Adaptation aux changements climatiques + débitumisation cour			
Les projets d’investissements en matière de création d’équipements , de services et de modes d’accueil du jeune enfant	Unité urbaine sauf Bourg-en-Bresse		Unité urbaine Etude de la faisabilité d’un LAEP mutualisé entre les communes de l’unité urbaine	Péronnas La création d'un pole dédié petite enfance est en cours d'étude				
	Bresse Dombes			Viriat Projet d'intégrer un local pouvant accueillir une MAM dans la construction d'un immeuble au cœur du village. (appel à projet) à venir				
	Sud Revermont							
	Bresse							
	Bresse Revermont		MC à Simandre s/suran Etudes concernant la création d'une MC 12 places	MC à Simandre s/suran ouverture				
Les coûts prévisionnels des opérations envisagées nécessaires à leur réalisation	Unité urbaine sauf Bourg-en-Bresse	26 000€		création pôle petite enfance : coût non connu				
	Bresse Dombes	2 040 €	39 800 €					
	Sud Revermont		cout travaux st just					
	Bresse							
	Bresse Revermont		cout travaux Domsure	cout travaux Béný	cout travaux Béný			
Les coûts prévisionnels des moyens humains nécessaires à leur réalisation	Unité urbaine sauf Bourg-en-Bresse							
	Bresse Dombes							
	Sud Revermont							
	Bresse		Confrançon : cout poste resp passage à 0,5 ETP 800 €					
	Bresse Revermont	3 500 €	3 500 €			masse salariale équipe Vallée du Suran		
Les coûts prévisionnels des moyens financiers nécessaires à leur réalisation	Unité urbaine sauf Bourg-en-Bresse		cout audit et rénovation batiment NR					
		26 000 €	387 352,00 €	450 000 €				
	Bresse Dombes							
	Sud Revermont		cout travaux St Just					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210104519-20260922-D220926-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026

Affichage : 29/09/2026

	Conférence	2025	2026			2027	2028	2029	2030
QUALITE D'ACCUEIL DES FAMILLES ET DES ENFANTS									
	Bresse					Coût rénovation bâtiment et adaptation climatique dans les EAJE : NC			
	Bresse Revermont		cout travaux Domsure et Bény						
Les coûts prévisionnels d'ingénierie nécessaires à leur réalisation	Unité urbaine sauf Bourg-en-Bresse								
		Maitrise d'œuvre comprise dans les travaux	25 000 €						
	Bresse Dombes								
	Sud Revermont								
	Bresse								
	Bresse Revermont								
Les difficultés identifiées à leur réalisation	Unité urbaine sauf Bourg-en-Bresse					Incertitude/ nbre d'enfants baisse de la natalité			
			Viriat : Fermeture temporaire de l'équipement et relocalisation						
	Bresse Dombes								
	Sud Revermont	Pénurie personnel petite enfance		Fermeture temporaire de l'équipement et relocalisation Coûts Moyens humains					
	Bresse								
	Bresse Revermont								
Calendrier prévisionnels de ces opérations									
	Unité urbaine sauf Bourg-en-Bresse	Viriat Travaux réalisés en avril 2025	MC Viriat Démarrage des travaux octobre 2026	EAJE Viriat Travaux débutés en février 2026	Visites débutées en mars 2026, rencontre janvier 2026	MAM Viriat : Démarrage des travaux début 2027			
	Bresse Dombes		Etude projet, ingénierie, demande subvention ... Réhabilitation EAJE Domsure, St Just et Bény début travaux St Just et Domsure			GBA Travaux réhabilitation/rénovation EAJE : non planifié à ce jour. PPI non validé			
	Sud Revermont								
	Bresse								
	Bresse Revermont							GBA : ouverture MC Vallée du Suran	
EVALUATION DU SCHEMA DU SPPE									
Les indicateurs d'évaluation des objectifs du schéma	Unité urbaine sauf Bourg-en-Bresse								
	Bresse Dombes	Nbre de places = 14 Taux occupation = inférieur à 80	Nbre de places taux d'occupation Taux d'encadrement			augmentation du taux d'occupation			
	Sud Revermont					EAJE St Just : mise en conformité effectuée		Rénovation et débitumisation des cours effectuées Maintien des capacités d'accueil	
	Bresse								
	Bresse Revermont					EAJE Domsure bureau responsable effectué	ouverture MC Vallée du Suran		
	Unité urbaine sauf Bourg-en-Bresse								

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES
TERRITOIRE GBA HORS BOURG EN BRESSE
PRESENTATION PAR CONFERENCE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210104519-20260922-D220926-04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2026
Affichage : 29/09/2026

	Conférence	2025	2026	2027	2028	2029	2030
QUALITE D'ACCUEIL DES FAMILLES ET DES ENFANTS							
Les Modalités d'évaluation des objectifs du schéma	Bresse Dombes	Evaluation quantitative avec les tableaux de bord, fréquentation Evaluation qualitative avec questionnaires de satisfaction,les actions mises en place	Evaluation quantitative avec les tables de bord, la fréquentation Evaluation qualitative avec questionnaires de satisfaction,les actions mises en place				
	Sud Revermont	Evaluation quantitative avec tableaux de bord, taux de fréquentation nombre d'enfants en situation de handicap Evaluation qualitative: nombre d'actions mise en place, nombre de participants, niveau de satisfaction des familles développement de partenariat à l'échelle du territoire					Evaluation quantitative avec les tables de bord, taux de fréquentation Nombre d'enfants en situation de handicap Evaluation qualitative: nombre d'actions mise en place, nombre de participants, niveau de satisfaction des familles Développement de partenariat à l'échelle du territoire Auto contrôle sur la qualité accueil
	Bresse						
	Bresse Revermont						évaluation quantitative et qualitative de la MC de la valle du Suran

ANNEXE 5 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- un Comité de Pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- Un Comité Technique composé des responsables techniques et administratifs de la communauté d'agglomération, des communes signataires, des SIVOS, de la Caf et des éventuelles institutions partenaires, sera organisé, tout au long de la durée de la Ctg, pour mettre en œuvre le diagnostic partagé, proposer des actions à mettre en œuvre correspondant aux objectifs fixés par le Copil et d'éventuels ateliers thématiques ;
- Des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les Chargés de Coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- l'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;

- la mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est co-construite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

Annexe 6 : Fiche de mission du chargé de coopération Ctg /Sdsf

Mise à jour avril 2024

En soutenant l'atteinte des objectifs de développement et de structuration d'une offre de service globale et de qualité sur le territoire, la coopération entre les acteurs du territoire participe aux objectifs des Ctg et du Sdsf. Ces postes se déploient en réponse aux priorités de la Cog sur les champs de l'inclusion des enfants en situation de handicap et des enfants pauvres, du développement des offres de services en territoires prioritaires, de l'accompagnement spécifiques des familles monoparentales, l'optimisation du fonctionnement des services aux familles, etc.

Les fonctions de coopération soutiennent les perspectives de transfert ou de prises de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent la Branche et qui sont, pour l'essentiel, facultatives : petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, soutien aux parents, accès aux droits et au numérique, etc. Elles mettent également en réseau les acteurs du territoire pour créer des synergies, se saisir de coopération et de mutualisations et accroître in fine l'efficacité des interventions.

Pour jouer pleinement leur rôle d'ensemblier, de régulateur et de développeur de l'offre de services aux familles, les Caf accompagnent financièrement les coopérations dédiées au sein des collectivités locales. Afin d'accompagner la montée en compétences et/ou la mobilisation du profil requis, vous trouverez ci-dessous :

1. le référentiel d'emploi correspondant au poste de chargé de coopération territoriale, reflet d'une augmentation de l'exigence de qualification, de thématiques couvertes et de pilotage de projets en cohérence avec les objectifs prioritaires de la Cog ;
2. les indicateurs de régulation à l'échelon nationale et local ;
3. les indicateurs de suivi et d'évaluation de cette fonction qui participe à l'atteinte de ses objectifs en matière de soutien au développement de nouveaux services et de nouveaux partenariats et de prise de compétence à l'intercommunalité, notamment petite enfance.

1. Le référentiel du poste de chargé de coopération Ctg

- Le référentiel d'emploi national ci-dessous a été élaboré sur la base du référentiel métier du Cnft et des fiches de postes définies au sein de plusieurs Caf. Ce référentiel national permet d'homogénéiser les attendus, les compétences et les activités des professionnels en charge de ces missions de coopération. Définis avec la collectivité locale, à l'échelon de chaque territoire, ces missions sont mises en lien avec les objectifs stratégiques définies dans le cadre des projets de territoire, via les Ctg.
- Cette fonction de coopération devra être assurée par un professionnel extérieur à la Caf et reposer sur un co-financement garanti par la collectivité locale. Compte tenu de son accompagnement tant stratégique que financier, la Caf doit être associée à la procédure de recrutement : le contenu et l'organisation de la fonction de coopération doivent être arrêtés d'un commun accord. La Caf apporte son expertise concernant les attendus du poste et émet un avis sur le choix de la collectivité, préalablement à la phase finale du recrutement.
- C'est pourquoi, au fur et à mesure du renouvellement du cadre contractuel avec la collectivité locale, chaque Caf est appelée à formaliser avec la collectivité les conditions de la transformation progressive de la fonction vers un poste respectant :

- les attendus du référentiel joint ;
- le renforcement des modalités de suivi de l'action de chaque collaborateur financé dans le cadre de cette fonction auprès de la collectivité.

2. Les indicateurs de régulation

A l'échelon local, le niveau de prise en charge du poste doit être mis en lien avec les objectifs et les enjeux liés aux reconfigurations locales : la taille de la commune, la qualité du partenariat, le niveau et le continuum de services aux familles sont autant de facteurs qui entrent en jeu dans les attendus de cette fonction. Ces aspects doivent être négociés avec la collectivité locale.

La Cnaf détermine des enveloppes dédiées au pilotage au sein des blocs de dépenses petite enfance et enfance (3-11ans) et tient compte de l'ampleur des coordinations existantes par caf pour attribuer les compléments financiers sollicités.

3. Les indicateurs de suivi et d'évaluation

Les effets de la fonction de coopération sont mesurés, au terme de l'engagement pluriannuel.

Le suivi et l'évaluation de la fonction de chargé de coopération territoriale seront appréciés au regard des attendus et des activités figurant dans le référentiel d'emploi ci-dessous.

La Cnaf a travaillé en 2022 à la définition d'un socle d'indicateurs de suivi et d'évaluation des missions des activités du chargé de coopération. Ces indicateurs ont été élaborés en 2022 dans le cadre de travaux nationaux associant un groupe de Caf¹ et ont été diffusés aux Caf en 2023 par les référents régionaux du Club technique national CTG/SDSF.

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble de ces indicateurs qui, pour rappel, doivent être fournis à l'employeur du poste au démarrage de la mission et être utilisés au terme de la mission du chargé de coopération avant toute reconduction du financement du poste.

¹ Caf des Bouches du Rhône, Caf de la Gironde, Caf de Seine Maritime, Caf de Alpes de Haute Provence, Caf de la Guadeloupe, Caf d'Ile et Vilaine, Caf des Deux-Sèvres, Caf du Val d'Oise

Référentiel d'emploi – Chargé(e) de coopération Ctg

Définition	Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.
Contexte	▪ Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc. ▪ Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc.), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération ▪ Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses ▪ Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires
Attendus	▶ Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants ▶ Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage – Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial – Identifier des tendances et facteurs d'évolution – Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet – Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité – Traduire les orientations politiques en plans d'action – Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions ▶ Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg – Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels – Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté

- Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances
 - Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen
 - Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire
 - Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des événements de vie des familles
 - Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante.
 - Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent
 - Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique
- **Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels**
- Synthétiser les attentes et besoins des partenaires
 - Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé
 - Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales
 - Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité
 - Favoriser les échanges d'expériences
- **Organisation et animation de la relation avec la population**
- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants
 - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public
 - Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe
 - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population
 - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement
- **Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre**
- Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information
 - Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées
 - Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
 - Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique
 - Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation

Activités	Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits » – Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage – Traduire les orientations politiques en plans d'actions – Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités – Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire – Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg) – Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles – Participer au diagnostic socio-économique du territoire – Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins – Animer et suivre les commissions d'admission Animer la mise en réseau des acteurs – Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques – Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial – Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale Organiser et animer la relation avec la population – Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants – Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public – Concevoir et développer des supports d'information – Réguler les relations entre institutions, acteurs et population – Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement
-------------------------	--

Compétences/ Connaissances	Savoirs généraux – Environnement territorial – Instances, processus et circuits de décision de la collectivité – Procédures et actes administratifs – Principes et modes d'animation du management public territorial – Techniques de communication et de négociation – Réseaux stratégiques d'information – Méthodes d'ingénierie de projet – Techniques de travail coopératif – Bases de données, tableaux de bord – Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation – Méthode de gestion de conflit Savoirs socioprofessionnels – Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial – Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc. – Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels – Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires – Dispositifs et opérateurs du développement territorial – Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets – Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques – Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement – Outils et méthodes du développement local – Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données – Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives – Observatoires, système d'information géographique – Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques – Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens – Réseaux associatifs – Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs – Techniques et outils du marketing public – Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers – Principes et techniques de la participation des habitants
Autonomie et responsabilités	– Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine – Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités – Force de proposition auprès des élus – Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire – Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage

Relations fonctionnelles	– Coopération avec les services de la collectivité – Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs – Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil général) – Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public – Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation
Situation fonctionnelle	– Commune, structure intercommunale – Rattaché aux services enfance, jeunesse et éducation, vie sociale ou directement aux élus, ou à titre exceptionnel à une association
Cadre d'emploi/Qualification	Niveau Bac + 2 / Bac + 3 : Educateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B, filière Sociale), animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation) / cadres territoriaux du social et de la santé (catégorie A, filière sociale ou médico-sociale)
Coût indicatif Etp	48 000 €